RAPPORT ANNUEL 2021

Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB

Avant-propos

Chers membres de l'association,
Madame, Monsieur,

L'année 2021 a été difficile et intense: avec les variants Delta et Omicron, la pandémie de coronavirus a continué de peser sur nos activités quotidiennes. La «déferlante verte» des élections parlementaires de 2019 a déclenché une vague d'initiatives écologiques qui commencent à se concrétiser sous forme de propositions de loi, comme le réclame notre association. En dialogue avec les commissions compétentes du Parlement et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), nous avons pu apporter nos solutions pour plus de durabilité et une meilleure économie circulaire dans le domaine de l'approvisionnement en matières premières minérales. Une chose est sûre: en matière de protection de l'environnement et du climat et de réduction des émissions de CO_2, nous tous, et en particulier l'industrie du béton, avons un rôle à jouer. Nous nous devons d'être et nous serons un maillon important de la solution. L'an dernier, nous avons posé plusieurs jalons prometteurs concernant, par exemple, la mise en œuvre efficace de l'initiative parlementaire Économie circulaire, une déclaration environnementale de produits transparente, interconnectée à l'échelle internationale et fournissant des données comparables selon la norme EN 15804, ou notre engagement en faveur de la nature pendant l'extraction de gravier.

Nous sommes également responsables de l'élimination des matériaux d'excavation dans les gravières. L'an dernier, des matériaux d'excavation dans les sites d'exploitation de gravier et les décharges A/B n'ont pas été éliminés correctement en raison d'actes criminels, suscitant des discussions et des critiques. Notre association a réagi rapidement. Nous avons optimisé le rapport d'inspection en posant des questions supplémentaires. Par ailleurs, nous avons souligné auprès des cantons combien il était important que les matériaux d'excavation des chantiers soient correctement déclarés, et que ces déclarations accompagnent leur transport physique jusqu'au point d'élimination. Dans le même temps, la numérisation s'est développée au niveau de l'inspectorat, et des plateformes de données communes ont été mises en place avec différents cantons. Elles fusionneront à l'échelle nationale avec le portail de la Confédération en ligne. Nous avons également lancé la directive pour la remise en état remaniée et complété notre offre par de nouvelles prestations dans le domaine de la nature et du sol, notamment dans le suivi pédologique de chantier (SPC).

Ces défis et l'évolution sociétale et technologique nous obligent, en tant qu'association, à revoir et à adapter en permanence nos objectifs et stratégies. En 2022, cela constituera la priorité des travaux du comité. Nous avons déjà obtenu des informations précieuses à ce sujet à l'issue d'un sondage réalisé auprès des membres. Ces travaux stratégiques et le fait que l'office central et les entreprises membres disposent d'un personnel engagé et professionnel, qu'il s'agisse d'entrepreneurs, de cadres ou de spécialistes, me rendent confiant: l'ASGB est parfaitement armée pour relever les grands défis de demain.

Je remercie les membres de notre comité ainsi que tous les membres de nos commissions techniques et groupes de travail pour leur engagement sans faille en faveur de notre association et de notre branche. J'adresse un remerciement spécial à Bobby Arnold et Thomas Merz. Tous deux se sont retirés du comité lors de l'assemblée générale 2021. Bobby Arnold a siégé pendant 24 ans au comité de l'ASGB et de son prédécesseur, l'«Association Suisse des Gravières (ASG)». Notre association a beaucoup profité de son esprit d'équipe et de son pragmatisme. Thomas Merz s'est surtout engagé avec ténacité en faveur d'une meilleure coordination des activités de l'association avec celles de l'Association Recyclage des matériaux de construction Suisse (asr). L'assemblée générale a élu Matthias Steinegger et Pascal Müller pour les remplacer. Adrian Amstutz, président de l'asr, participera en outre aux séances du comité en tant qu'invité.

Je tiens également à remercier Kurt Marti et Jean-Marc Furrer. Pendant plusieurs années, ils ont dirigé la commission Environnement (CE) et la commission Marketing et médias (CMM) et ont cédé leurs mandats à Martin Eberhard et Pascal Müller durant l'exercice sous revue.

Le rapport annuel ci-joint vous donne un aperçu détaillé des activités 2021 de l'association. Je vous souhaite une agréable lecture!

Lionel Lathion, président de l'ASGB

Martin Weder, directeur de l'ASGB

Trois questions

QUEL A ÉTÉ LE PLUS GRAND ACCOMPLISSEMENT DE L'ASGB EN 2021?

La confirmation que notre association mise sur les bonnes activités et les bons thèmes. Le sujet de l'économie circulaire l'a bien illustré l'an dernier. Il a pris de l'ampleur sur le plan politique, et l'ASGB était très bien préparée à ce débat, car l'industrie des graviers et du béton accorde une grande importance à l'économie circulaire depuis plus de vingt ans. Nos produits sont recyclés plusieurs fois, et env. 90% du gravier et du béton de déconstruction restent désormais dans le circuit.

QU'AURIEZ-VOUS VOULU FAIRE AUTREMENT?

Plus d'objectivité et moins d'idéologies. Le domaine de l'environnement est souvent utilisé à mauvais escient pour promouvoir des solutions administratives, alors que les solutions entrepreneuriales ont fait leurs preuves. Il faudrait à nouveau miser davantage sur les incitations entrepreneuriales que sur des prescriptions de planification globales. Cela fonctionne généralement mieux, et c'est surtout aussi plus rentable du point de vue écologique.

QUELS SERONT LES FACTEURS IMPORTANTS DANS LES ANNÉES À VENIR?

Les ressources limitées et le changement climatique représentent un défi de taille qui ne peut être relevé qu'avec l'aide des entreprises. Il est donc important que celles-ci disposent d'une marge de manœuvre leur permettant de développer des solutions pour ces défis et qu'elles restent conscientes de leur grande responsabilité à l'avenir.

3
AVANT-PROPOS

4
TROIS QUESTIONS

6
ASSOCIATION

6
OBJECTIFS ET STRATÉGIE DE L'ASSOCIATION

7
DIRECTION DE L'ASSOCIATION ET COMMISSIONS

11
COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS CANTONALES

12
COMPTES ANNUELS 2021

14
CHIFFRES ET FAITS SUR LE GRAVIER ET LE BÉTON

16
RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2021

16
DROIT ET POLITIQUE

22
TECHNIQUE

24
INSPECTORAT

26
SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET PROTECTION DE LA SANTÉ

27
FORMATION CONTINUE ET SÉMINAIRES

29
NATURE ET SOL

30
PROMOTION DE LA NATURE

32
COMMUNICATION

33
COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS FAÎTIÈRES

34
RAPPORTS DES COMMISSIONS

Objectifs et stratégie de l'association

L'ASGB est l'association faîtière de toutes les entreprises qui exploitent du gravier et/ou fabriquent du béton en Suisse ainsi que de 15 associations cantonales. Les principales stratégies peuvent être résumées comme suit:

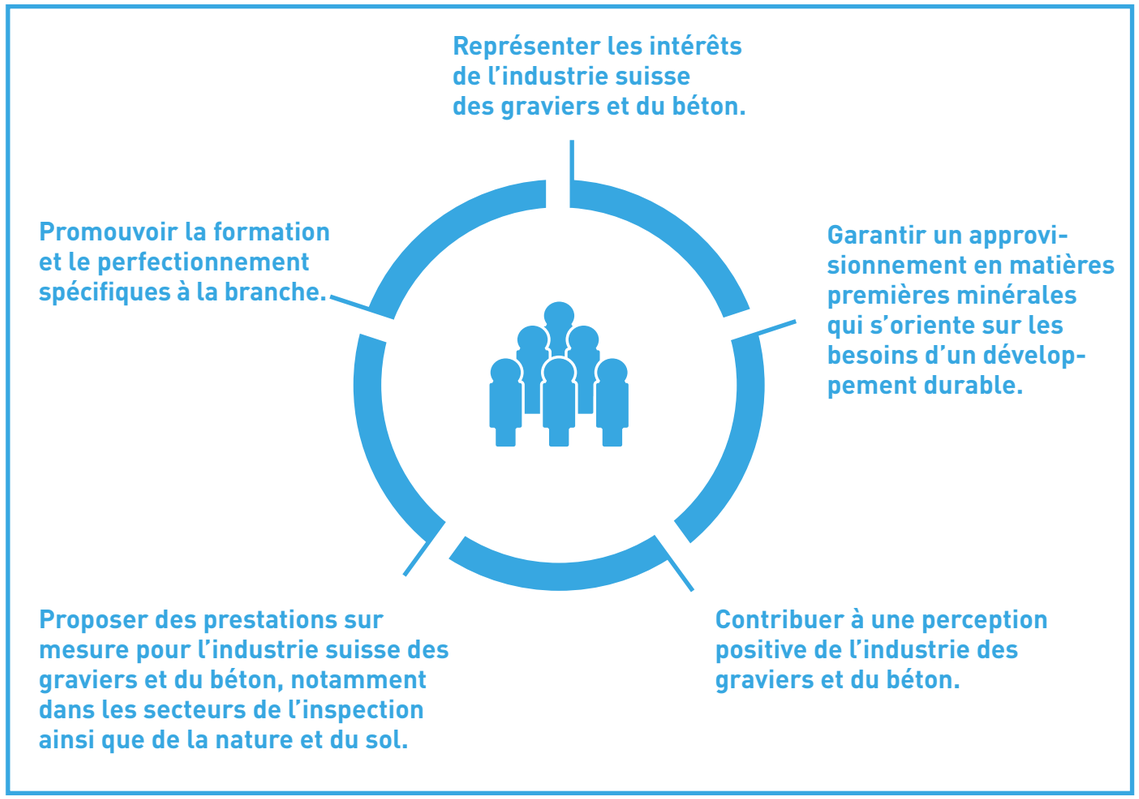

Les entreprises membres de l'ASGB produisent des matériaux de construction minéraux, qui sont fabriqués en préservant les ressources, recyclés à plusieurs reprises et éliminés de manière appropriée en décharge à la fin de leur cycle de vie. Dans ce contexte, il est primordial, tant sur le plan technique que biologique, de boucler les cycles des matières tout en tenant compte à parts égales des préoccupations économiques, sociétales et écologiques. L'engagement doit contribuer à réduire l'empreinte écologique et ainsi participer efficacement à la préservation de l'équilibre écologique global.

Durant l'exercice sous revue, les mesures concernant l'utilisation temporaire du sol, comme l'exploitation de matières premières, le remblayage et la remise en état, l'utilisation de ressources pour la fabrication de matériaux de construction minéraux primaires et recyclés ainsi que le stockage de matériaux d'excavation et de démolition non valorisables, ont une nouvelle fois été au centre des préoccupations. Ces mesures ont toutes pour objectif de réduire la consommation de matières premières et d'énergie en vue d'atteindre l'autosuffisance.

L'ASGB est ouverte aux nouvelles évolutions scientifiques et techniques et promeut activement leur mise en pratique et leur utilisation.

Comité 2021

PRÉSIDENT

Lionel Lathion
Lathion Carrières et Garages SA
Directeur

VICE-PRÉSIDENTS

Kurt Marti-Wechsler
Makies AG
Direction

Ulrich Widmer
KIBAG Holding AG
CEO

MEMBRES

Roger Dällenbach
Holcim (Suisse) SA
Directeur du marché Suisse alémanique et Tessin / Membre de la direction

Martin Eberhard
Eberhard Unternehmungen
CEO

Daniel Kästli
Kästli Bau AG
Président du conseil d'administration

Jean Malcotti
Grisoni-Zaugg AG
Responsable Maintenance et Logistique

Pascal Müller
Agir SA
Direction générale

Marcel Santeler
HASTAG St. Gallen Bau AG
Directeur

Daniel Steck
Jura Management AG
Directeur Béton, gravier, excavation

Matthias Steinegger
Arnold & Co. SA
Chef d'exploitation

Office central 2021

DIRECTION
Martin Weder, directeur

POLITIQUE ÉCONOMIQUE / MÉDIAS

Martin Weder
Responsable

TECHNIQUE

Volker Wetzig
Responsable

Ernst Honegger
Responsable suppl. jusqu'au 31 déc. 2021

Peter Kuhnhenn
Responsable suppléant dès le 1er jan. 2022

INSPECTORAT

Remo Renfer
Responsable

Markus Schenker
Responsable suppléant

NATURE ET SOL

Beat Haller
Responsable

Doris Hösli
Responsable suppléante

Sebastian Abt
Chef de projet

Cecilia Gonzalez
Cheffe de projet

ADMINISTRATION

Tania Messer

Patricia Spühler

Marion Zbinden

Silvia Zbinden

OFFICE CENTRAL
Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton (ASGB)
Schwanengasse 12
3011 Berne
Tél. 031 326 26 26
info@fskb.ch
www.asgb.ch

Commissions 2021

COMITÉ DIRECTEUR
Lionel Lathion, Lathion Carrières et Garages SA, président
Kurt Marti-Wechsler, Makies AG
Martin Weder, ASGB
Ulrich Widmer, KIBAG Management AG

COMMISSION POLITIQUE
Daniel Schneuwly, Anwaltskanzlei Schneuwly-Sahli, président
Michael Baumgartner, DAMKE Rechtsanwälte
Jürg Bereuter, Bratschi Wiederkehr & Buob
Mischa Berner, Walder Haas Berner AG
Bruno Kiefer, Vigier Beton
André Renggli, Griston Holding AG
Rainer Saxer, Jura Management AG
Karin Steiner, Holcim (Suisse) AG
Robert Walder, Walder Haas Berner AG
Martin Weder, ASGB

COMMISSION MARKETING ET MÉDIAS
Jean-Marc Furrer, JMF Consulting Sàrl, président
Nadia Bohli, Holcim (Suisse) AG
Beat Foser, Foser AG
Martin Sollberger, Vigier Beton Seeland Jura AG
Martin Weder, ASGB
Jürg Wyss, Kieswerk Boningen AG

COMMISSION INSPECTORAT
Marcel Santeler, HASTAG St. Gallen Bau AG, président
Didier Aeby, Orllati Management SA
Andreas Blank, Ernst Frey AG
Jürg Klages, BKP Chur AG
Remo Renfer, ASGB
David Waser, Zimgroup Holding AG
Martin Weder, ASGB

COMMISSION ENVIRONNEMENT
Martin Eberhard, Eberhard Unternehmungen, président
Andreas Feldmann, KIBAG
Beat Haller, ASGB
Thomas Hurni, Hurni Kies- und Betonwerk AG
Giuseppe Manitta, Jura Management AG
Johannes Mederer, Holcim (Suisse) SA
Robert Nothnagel, Holcim (Suisse) SA
Pascal Remund, Kästli Bau AG
Vincent Tissières, Carrière de St-Léonard
Jürg Wyss, Kieswerk Boningen AG

COMMISSION TECHNIQUE
Daniel Kästli, Kästli Bau AG, président en u. p.
Volker Wetzig, ASGB, président en u. p.
Christian Brunner, Beton AG Baden-Brugg
Peter Bütschi, Vigier Beton Berner Oberland
Peter Cadalbert, Kieswerk Oldis AG
Sandro Coray, Baugeologie und Geo-Bau-Labor AG
Cathleen Hoffmann, Holcim (Suisse) SA
Stefan Kohler, Alluvia AG
Emanuel Meyer, Jura-Cement-Fabriken AG
Martin Preisig, Eberhard Bau AG
Marc Rohr, KIBAG Management AG
Jörg Steck, Toggenburger AG

COMMISSION SOLS
Christian Rusterholz, KIBAG AG, président
Roland Bertschi, Hauri Kiesgruben und Transport AG
André Frei, Kies & Beton Münchwilen AG
Jacques W. Grob, Grob Kies AG
Doris Hösli, ASGB
Martin Lötscher, Lötscher Kies und Beton AG
Bendicht Stucki, Kieswerk Stucki AG

CHANGEMENT DE PERSONNEL AU COMITÉ, À L'OFFICE CENTRAL ET DANS LES COMMISSIONS

L'assemblée générale a élu Matthias Steinegger et Pascal Müller pour succéder à Franzsepp Arnold et à Thomas Merz au comité. Martin Eberhard préside désormais la commission Environnement et Pascal Müller la commission Marketing et médias. Andreas Feldmann, Beat Haller et Giuseppe Manitta ont rejoint la C Environnement, Martin Sollberger la C Marketing et médias et Peter Cadalbert la C Technique.

«Les gravières et les carrières offrent des biotopes aux espèces animales et végétales menacées et apportent une contribution importante à notre biodiversité. La chevêche d'Athéna, le renard, le blaireau, le cerf élaphe, les hirondelles et de nombreux amphibiens utilisent ainsi les spécificités de ces biotopes uniques et profitent des engagements pris par les exploitants de gravières.»

Hans Romang,
Responsable de la division Biodiversité et paysage,
Office fédéral de l'environnement OFEV

Collaboration avec les associations cantonales

Les plans directeurs cantonaux jouent un rôle essentiel pour notre branche. Ils constituent des conditions cadres primordiales pour l'approvisionnement de la population en matières premières minérales primaires et recyclées ainsi que pour le stockage définitif de matériaux minéraux non recyclables. En plus de l'adoption de nouvelles dispositions légales, la manière dont elles sont exécutées est aussi souvent essentielle pour notre branche. Seize associations cantonales veillent à ce que les préoccupations de notre branche bénéficient également de l'attention qu'elles méritent au plan cantonal. L'ASGB accorde une importance particulière à une collaboration ciblée avec les associations cantonales et s'est fixé pour but d'optimiser sans cesse cette collaboration.

AFGB – Association fribourgeoise de l'industrie des graviers et du béton
Président: Philippe Peiry
Secrétariat: Sylvie Bardy

ATMI – Associazione Ticinese Materiali Inerti
Président: Gabriele Pinoja

AVGB – Association valaisanne de l'industrie des graviers et du béton
Président: Luis Ricardo
Directeur: Roland Gruber

AVGD – Association vaudoise des graviers et déchets
Président: Jean Malcotti
Secrétaire général: Charles-Matthieu Hoyas

FKB Basel – Der Fachverband der Kies- und Betonindustrie Basel
Président: Dennis Schneider

FKB Zurich – Fachverband für Kies- und Transportbetonwerke du canton de Zurich
Président: Truls Toggenburger
Directeur: Martin Arnold

FKB Innerschweiz – Fachverband für Kies- und Transportbetonwerke
Président: Beat Minder
Directeur: Sandro G. Tobler

FNE – Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs
Président: Olivier Haussener
Secrétaire général: Jean-Claude Baudoin

GEGB – Groupement des entreprises genevoises du gravier et du béton
Président: Massimo Gorgoni
Directeur: Jacques Roulin

KSE Bern – Der Kantonale Kies- und Betonverband
Président: Fritz Hurni
Directeur: Roger Lötscher

KSKB – Kantonalverband Steine Kies Beton St. Gallen
Président: Marcel Santeler
Directeur: Felix Keller

LVKB – Luzerner Verband Kies + Beton
Président: Kurt Marti-Wechsler
Directeur: Markus Gut

SKS – Solothurnischer Verband Kies-Steine-Erden
Président: Rolf Kissling

VBBK – Verband Bündner Beton- und Kiesindustrie
Président: Gian-Paolo Pozzy
Secrétaire: Maik Capeder

VKB Aargau – Verband der Kies- + Betonwerke Aargau
Président: Pascal Müller
Directeur: Gerhard Moser

VTK – Verband Thurgauer Kieswerke
Président: Thomas Imhof

Comptes annuels

à l'attention de l'assemblée générale

COMPTE DE RÉSULTAT

	01.01.2021–31.12.2021	%	01.01.2020–31.12.2020	%	Budget 2021
Cotisations des membres	1 480 478.00		1 521 689.45		1 470 000.00
Membres invités	66 150.00		65 625.00		60 000.00
Cotisations des membres	**1 546 628.00**	**44,7**	**1 587 314.45**	**45,0**	**1 530 000.00**
Inspectorat	960 111.45		958 576.75		950 000.00
Nature et sol	560 949.81		585 900.35		550 000.00
Prestation à tiers	379 451.55		391 686.50		350 000.00
Recettes des prestations	**1 900 512.81**	**55,0**	**1 936 163.60**	**54,9**	**1 850 000.00**
Autres recettes	9 980.45		2 542.80		10 000.00
Dissolution provision pour projets (informatique)	0.00		0.00		**0.00**
Autres recettes sur livraisons et prestations	**9 980.45**	**0,3**	**2 542.80**	**0,1**	**10 000.00**
RECETTES NETTES SUR LIVRAISONS ET PRESTATIONS	**3 457 121.26**	**100,0**	**3 526 020.85**	**100,0**	**3 390 000.00**
Investissement projets (informatique)	–227 050.26[2]		–273 323.34		–70 000.00
Service spécialisé technique	–88 816.57		–84 584.65		–88 775.00
Inspectorat	–386 390.17		–389 931.00		–480 000.00
Nature et sol	–190 511.71		–215 231.40		–220 000.00
Normes/directives	–38 455.94		–23 155.90		–30 000.00
Écologie	–8 911.45[1]		–34 469.60[1]		–15 000.00
Relations publiques, médias gravier	–183 045.18		–128 200.70		–210 000.00
Formation, séminaires, perfectionnement	–1 782.39		–33 339.55		–10 000.00
Activités politiques	–89 300.15		–91 619.05		–100 000.00
Actions spéciales	–33 998.00		0.00		**–35 000.00**
Kiwe-Ca (2019-2021)	1 547.40		21 173.68		**0.00**
Charges pour prestations achetées	**–1 246 714.42**	**–36,1**	**–1 252 681.51**	**–35,5**	**–1 258 775.00**
CHARGES ACTIVITÉS	**–1 246 714.42**	**–36,1**	**–1 252 681.51**	**–35,5**	**–1 258 775.00**
BÉNÉFICE BRUT I	**2 210 406.84**	**63,9**	**2 273 339.34**	**64,5**	**2 131 225.00**
Charges de personnel	**–1 582 287.05**	**–45,8**	**–1 600 964.10**	**–45,4**	**–1 600 000.00**
BÉNÉFICE BRUT II	**628 119.79**	**18,2**	**672 375.24**	**19,1**	**531 225.00**
Charges de locaux	–130 215.15		–129 283.30		**–130 000.00**
Direction/secrétariat	–73 506.20		–72 775.94		**–103 000.00**
Comité, comité directeur	–81 328.75		–86 362.15		**–100 000.00**
Assemblée générale, conférence des présidents	–19 991.60		–17 733.50		**–40 000.00**
Contributions, dons, associations	–85 868.00		–206 022.68		**–75 000.00**
Adhésions européennes	–39 003.29		–45 477.81		**–65 000.00**
Autres charges d'exploitation	**–429 912.99**	**–12,4**	**–557 655.38**	**–15,8**	**–513 000.00**
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS (EBITDA)	**198 206.80**	**5,7**	**114 719.86**	**3,3**	**18 225.00**
Amortissements	–30 292.60	–0,9	–41 150.90	–1,2	**–50 000.00**
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS (EBIT)	**167 914.20**	**4,9**	**73 568.96**	**2,1**	**–31 775.00**
Charges financières	–2 372.49	–0,1	–372.79	-0,0	**0.00**
Produit financier	0.00	–	0.00	–	**1 000.00**
BÉNÉFICE/PERTE DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	**165 541.71**	**4,8**	**73 196.17**	**2,1**	**–30 775.00**
Impôts directs	–2 658.05	–0,1	–2 150.00	–0,1	**–5 000.00**
BÉNÉFICE/PERTE DE L'EXERCICE	**162 883.66**	**4,7**	**71 046.17**	**2,0**	**–35 775.00**

[1] Y compris élaboration de la directive pour la remise en état et produit de la vente
[2] Y compris provision nouveau matériel informatique

BILAN

	31.12.2021	%	31.12.2020	%	Écart	%
ACTIFS						
Caisses	2 416.15		2 453.75		–37.60	
Comptes chèque postal	666 665.85		1 206 806.10		–540 140.25	
Comptes courants bancaires	96 023.42		123 824.02		–27 800.60	
Comptes de placement	1 200 000.00		167 161.65		1 032 838.35	
Dépôts à terme fixe	0.00		54 906.15		–54 906.15	
Liquidités et actifs détenus à court terme	**1 965 105.42**	**77,2**	**1 555 151.67**	**71,4**	**409 953.75**	**26,4**
Créances sur livraisons et prestations	420 546.27		474 568.72		–54 022.45	
Correction de valeurs sur livraisons et prestations	–21 000.00		–23 700.00		2 700.00	
Créances sur livraisons et prestations	**399 546.27**	**15,7**	**450 868.72**	**20,7**	**–51 322.45**	**–11,4**
Dépôt de garantie UBS	45 294.30		45 294.30		0.00	
Autres créances à court terme	**45 294.30**	**1,8**	**45 294.30**	**2,1**	**0.00**	**–**
Comptes de régularisation des actifs	94 576.40		84 798.60		9 777.80	
Comptes de régularisation des actifs	**94 576.40**	**3,7**	**84 798.60**	**3,9**	**9 777.80**	**–11,5**
ACTIF CIRCULANT	**2 504 522.39**	**98,4**	**2 136 113.29**	**98,1**	**368 409.10**	**17,2**
Actions Betonsuisse Marketing	10 000.00		10 000.00		0.00	
Placements financiers	**10 000.00**	**0,4**	**10 000.00**	**0,5**	**0.00**	**–**
Mobilier de bureau, équipements	6 600.00		3 050.00		3 550.00	
Installations informatiques	21 200.00		22 650.00		–1 450.00	
Véhicules	2 400.00		5 000.00		–2 600.00	
Actifs immobilisés mobiles	**30 200.00**	**1,2**	**30 700.00**	**1,4**	**–500.00**	**–1,6**
ACTIF IMMOBILISÉ	**40 200.00**	**1,6**	**40 700.00**	**1,9**	**–500.00**	**–1,2**
ACTIFS	**2 544 722.39**	**100,0**	**2 176 813.29**	**100,0**	**367 909.10**	**16,9**
PASSIFS						
Dettes de livraisons et prestations	128 353.80		141 229.98		–12 876.18	
Dettes de livraisons et prestations	**128 353.80**	**5,0**	**141 229.98**	**6,5**	**–12 876.18**	**–9,1**
Autres dettes à court terme	44 083.78		73 421.97		–29 338.19	
Autres dettes à court terme	**44 083.78**	**1,7**	**73 421.97**	**3,4**	**–29 338.19**	**–40,0**
Comptes de régularisation des passifs	346 042.60		223 136.94		122 905.66	
Comptes de régularisation des passifs	**346 042.60**	**13,6**	**223 136.94**	**10,3**	**122 905.66**	**55,1**
Capital étranger à court terme	**518 480.18**	**20,4**	**437 788.89**	**20,1**	**80 691.29**	**18,4**
Provision CPT	32 319.27		32 985.12		–665.85	
Provision projets	440 000.00[2]		315 000.00		125 000.00	
Provisions	**472 319.27**	**18,6**	**347 985.12**	**16,0**	**124 334.15**	**35,7**
Capital étranger à long terme	**472 319.27**	**18,6**	**347 985.12**	**16,0**	**124 334.15**	**35,7**
CAPITAL ÉTRANGER	**990 799.45**	**38,9**	**785 774.01**	**36,1**	**205 025.44**	**26,1**
Fortune au 1.1.	1 391 039.28		1 319 993.11		71 046.17	
Bénéfice de l'exercice	162 883.66		71 046.17		91 837.49	
Fortune au 31.12.	1 553 922.94		1 391 039.28		162 883.66	
CAPITAL PROPRE	**1 553 922.94**	**61,1**	**1 391 039.28**	**63,9**	**162 883.66**	**11,7**
PASSIFS	**2 544 722.39**	**100,0**	**2 176 813.29**	**100,0**	**367 909.10**	**16,9**

CHIFFRES ET FAITS SUR LE GRAVIER ET LE BÉTON

Production granulats

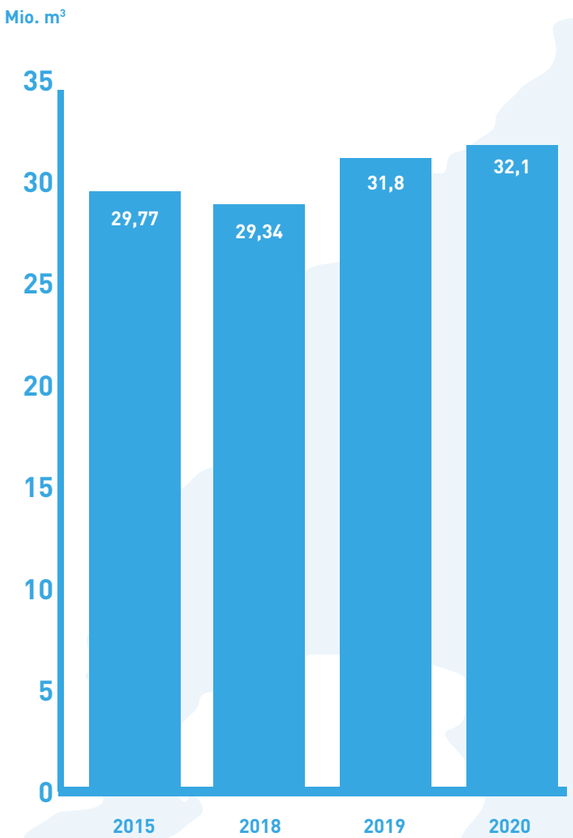

Production béton

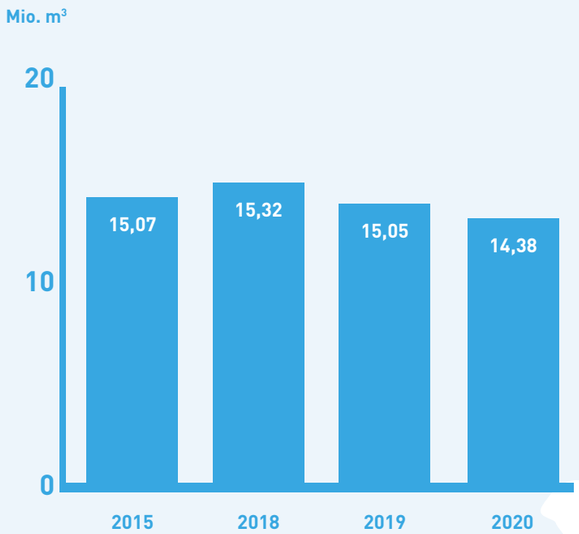

Effectifs
env.

3900

Gravières et centrales à béton
env.

500

Degré d'organisation de l'ASGB (entreprises des graviers et du béton affiliées)

›95%

Part des déchets de chantier recyclés
env.

90%

Surfaces naturelles pendant l'exploitation
env.

700 ha

(980 terrains de football)

Chiffre d'affaires Industrie des graviers et du béton
env.

2,3 milliards

Sources: statistiques ASGB ainsi que calculs et estimations internes de l'ASGB (base de données 2020)

Droit et politique

Plusieurs thèmes ont marqué l'actualité politique de l'année 2021: l'économie circulaire, l'empreinte écologique, l'acquisition durable de produits de construction, l'aménagement du territoire global, différencié et proche de la population et l'approche «Cradle-to-Cradle» qui intègre des aspects techniques et biologiques dans le circuit.

RENFORCER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUISSE

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national CEATE-CN a déposé une initiative visant à renforcer l'économie circulaire. L'ASGB salue son engagement, toutefois les trois adaptations suivantes s'imposent:

a. Prise en compte du fait que les déchets de chantier sont maintenus à plus de 80% dans le circuit depuis plus de dix ans.

b. L'«efficacité dans l'utilisation des ressources» et la «réduction de la pollution environnementale» doivent être traitées comme des objectifs à part entière, car le bouclage des cycles des matières conduit dans certains cas à plus d'émissions de gaz à effet de serre.

c. Le comblement avec des matériaux d'excavation propres est une valorisation biologique et a la même priorité que la valorisation matière.

L'ASGB a mené des discussions à ce sujet avec différents intervenants du monde politique, des autorités et de la science. Les questions suivantes étaient au premier plan:

Où faut-il agir pour promouvoir l'économie circulaire dans le secteur de la construction?

En ce qui concerne l'empreinte écologique: *l'empreinte écologique est le point de départ le plus important. Sa réduction doit se faire de manière à ce que les intérêts de l'économie, de la société et de l'environnement soient mis en œuvre le plus efficacement possible.*

Pour les instruments du cycle biologique et technique (approche «Cradle to Cradle»): *afin de réduire l'empreinte écologique, nous devons, dans l'esprit du concept «Cradle-to-Cradle», garder un œil sur tous les cycles, tant du côté technique que biologique, viser un bouclage global de tous les cycles, minimiser les besoins énergétiques et les effets climatiques qui en résultent, et orienter nos activités de manière à maintenir l'équilibre de notre écosystème à l'avenir.*

Au début du processus de construction: *avant même le début de la planification, il s'agit de savoir si le projet/produit est vraiment nécessaire (suffisance). S'il est réalisé, il est décidé lors de la planification s'il est possible de mettre en œuvre efficacement l'idée de circuit sur le cycle de vie d'un ouvrage. Les caractéristiques exigées (qualité technique, exigences d'exploitation et d'utilisation, durée de vie, utilisation subséquente, etc.) permettent de réaliser ou d'utiliser des projets ou produits sur mesure et recyclables. L'effet de levier est le plus important au début du processus de construction.*

Quelles incitations peuvent être créées pour soutenir des mesures volontaires et encourager l'innovation?

Transparence: *la visibilité est pour l'entrepreneur la principale motivation à contribuer volontairement et efficacement à des cycles fermés. Il existe un besoin important d'instruments de mesure et de communication correspondants, tels que la plateforme Madaster ou la déclaration environnementale de produit (DEP) selon la norme EN 15804.*

Matériaux de construction spécifiques aux propriétés plutôt qu'aux types de matériaux: *afin d'optimiser la revalorisation lors de la déconstruction, il est nécessaire que la planification définisse avant la construction les caractéristiques requises pour chaque ouvrage et qu'elle détermine ensuite avec le fabricant le produit de construction qui, avec une part revalorisable en cycle maximale est en mesure de satisfaire aux caractéristiques requises.*

POINTS PRINCIPAUX SUR LE PLAN POLITIQUE ET JURIDIQUE 2021

- Renforcer l'économie circulaire suisse
- Initiative biodiversité et révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN)
- Initiative paysage et révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT)
- Modifications de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo)
- Guide pour planifier l'extraction de pierres et de terre destinée à produire du ciment
- Modifications de la loi sur la protection de l'environnement dans le domaine des sites contaminés
- Aides à l'exécution de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)
- Acquisitions durables dans la construction / l'infrastructure – SN EN 15804
- Directive pour la remise en état des sites
- Importations de gravier
- Adaptations salariales

Le 2 novembre 2021, la CEATE-N a soumis une proposition qui représente un progrès pour la branche des graviers et du béton. En particulier, la valorisation biologique des matériaux d'excavation propres est mise à pied d'égalité avec la valorisation matière tant qu'ils ne polluent plus l'environnement. Dans le domaine des matériaux de construction, une prise en compte par rapport à l'ouvrage et à son cycle de vie est également visée.

La proposition présente toutefois des faiblesses:

- État de la technique: de nombreux domaines sont marqués par la réflexion sur l'état de la technique pouvant être défini par les autorités.
- Faiblesses réglementaires: il est prévu de réaliser l'économie circulaire avec de nombreuses prescriptions forfaitaires (greenwashing) plutôt qu'avec des prescriptions objectives et situationnelles.
- L'utilisation de matériaux de construction doit de plus en plus être restreinte par des interdictions. Il en résulte des doublons coûteux avec la loi sur les produits de construction, des tendances arbitraires et des risques d'entraves supplémentaires au commerce.
- Tendances idéologiques: des «thèmes insulaires» comme l'«énergie grise» ou la «promotion du bois» ainsi que la croyance erronée selon laquelle l'économie circulaire permettrait de résoudre le problème «not-in-my-backyard» (NIMBY) concernant l'octroi d'autorisations de décharge transparaissent en filigrane.
- Taxe d'incitation pour l'entreposage de déchets de chantier: le Conseil fédéral est invité à en étudier les conséquences, bien que plus de 80% des déchets de chantier soient maintenus depuis longtemps dans le circuit et que l'effet incitatif soit donc extrêmement limité et génère des incitations contre-productives.

L'ASGB mettra tout en œuvre pour trouver une solution au niveau fédéral, qui contribue efficacement à la limitation de l'empreinte écologique. Elle a également mis ses connaissances spécialisées à la disposition de diverses associations cantonales. Ainsi, la région bâloise (cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne) prévoyait d'introduire un train de mesures complet en faveur de l'économie circulaire, et notamment une taxe de mise en décharge de CHF 50.– maximum par tonne de déchets déposés dans des décharges de type A ou B. L'ASGB a été priée à plusieurs reprises par les deux demi-cantons de prendre position dès la phase d'élaboration du modèle, et l'association Fachverband der Kies- und Transportbetonwerke der Kantone Basel-Stadt und Basel-Landschaft FKB Basel a pu participer au pilotage du projet.

INITIATIVE BIODIVERSITÉ ET RÉVISION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU PAYSAGE (LPN)

L'initiative populaire «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage» (initiative biodiversité) vise à renforcer la protection à long terme de la biodiversité par des espaces supplémentaires et des subventions. Le Conseil fédéral la rejette toutefois et lui oppose un contre-projet indirect.

L'ASGB rejette l'initiative biodiversité. Elle salue le fait qu'un contre-projet lui ait été opposé. Mais le projet actuel comporte trop de risques pour la branche des graviers et du béton. Les propositions de modification de l'ASGB peuvent se résumer comme suit:

a. Il faut tenir compte du fait que les gravières permettent de créer de nombreux biotopes importants spécifiques aux espèces, contribuant ainsi de manière significative à la biodiversité.

b. L'ASGB rejette le quota de 17% de surfaces consacrées à la biodiversité. Au lieu de cela, la loi devrait prévoir à titre subsidiaire que la promotion des espèces animales et végétales indigènes soit prise en compte proportionnellement dans les planifications des surfaces.

c. L'ASGB suggère que dans les zones d'affectation particulière, comme l'exploitation de gravier, les organisations de branche et les associations professionnelles soient impliquées dans la planification de l'extraction de matières premières en tenant compte des besoins de la faune et de la flore au cas par cas.

L'ASGB a pu expliquer en détail sa prise de position aux autorités compétentes pour le projet. Les prises de position sont en cours d'analyse. Le Parlement se penchera probablement sur ce projet et sur le contre-projet en 2022.

INITIATIVE PAYSAGE ET RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (LAT)

L'initiative paysage prévoit que les nouvelles constructions et installations situées dans une zone non construite ne seront autorisées que si elles sont liées à un site pour des raisons importantes. Il s'agit d'un net durcissement car aujourd'hui, le lien à un site suffit, sans raison valable. L'ASGB rejette donc l'initiative paysage.

Le Conseil fédéral a décidé de lui opposer un contre-projet à l'aide d'une révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire. Celui-ci prévoit de stabiliser le nombre de bâtiments et l'imperméabilisation des sols en dehors des zones constructibles, à l'aide d'un objectif de planification. De plus,

- le sous-sol est abordé dans un paragraphe séparé.
- Les cantons disposeront désormais d'un instrument de planification leur permettant de réaliser des ouvrages en dehors des zones constructibles, qui vont au-delà des dispositions générales, pour autant qu'ils soient associés à des mesures de compensation et de revalorisation.
- une prime de démolition versée en cas de déconstruction d'ouvrages en dehors de la zone constructible a été introduite, pour autant qu'il n'existe pas d'obligation légale de supporter les coûts de démolition.
- L'exploitation agricole en dehors des zones constructibles est privilégiée par rapport à d'autres utilisations telles que l'extraction de matériaux.

L'ASGB salue la révision partielle comme contre-projet à l'initiative paysage. Elle soutient l'introduction d'un objectif de planification stabilisant le nombre de bâtiments en dehors des zones constructibles mais rejette les mécanismes de compensation proposés, la prime aux déchets et la priorité accordée à l'agriculture. Elle demande en lieu et place que soit renforcée la pondération globale des intérêts en dehors de la zone constructible.

MODIFICATIONS DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA GÉOINFORMATION (LGÉO)

Les particuliers seront obligés de remettre leurs données géologiques aux cantons et à la Confédération, principalement à des fins de géologie nationale et d'aménagement du territoire. Il en va de même pour les données relatives aux approbations de plans.

L'ASGB propose de renoncer aux modifications prévues, car elles sont contraires à la Constitution. Dans sa prise de position, elle réclame également

que les données soumises à l'obligation de publication ne puissent se rapporter qu'à la partie publique du sous-sol. Elle demande donc de préciser la sécurité juridique, afin que l'extraction de gravier dans les exploitations à ciel ouvert ne débouche pas elle aussi sur des données géologiques soumises à l'obligation de publication. Cette précision est importante, car l'exploitation à ciel ouvert reste toujours à la surface de la terre, et les gisements de gravier exploitables à ciel ouvert font partie de la propriété foncière privée.

d. que seules les données d'intérêt national, dont la divulgation ne s'oppose pas à des intérêts dignes de protection, soient mises à la disposition de la Confédération et des cantons sur demande.

e. que la fourniture des données demandées soit indemnisée de manière appropriée.

f. qu'il n'y ait pas d'échange automatisé de toutes les données entre les cantons et la Confédération, mais que l'échange de données repose sur un besoin justifiable déterminé à l'aide du principe de subsidiarité.

g. que les données ne soient divulguées qu'à titre exceptionnel, dans la mesure où un intérêt scientifique ou un autre intérêt majeur peut être invoqué.

Diverses associations partenaires et faîtières sont allées dans le sens de l'ASGB. Les autorités analysent actuellement les prises de position. L'ASGB suivra ce dossier important et cherchera des solutions dans le cadre d'un dialogue avec les offices fédéraux compétents.

AIDE À LA PLANIFICATION POUR L'EXTRACTION DE ROCHES ET TERRES DESTINÉES À LA FABRICATION DE CIMENT

L'aide à la planification de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement DTAP crée de la transparence et contient divers instruments de planification de soutien. L'ASGB a été invitée à prendre position sur l'aide à la planification. Elle a tenté de préciser le champ d'application de ladite aide et de clarifier certains liens de cause à effet. L'aide à la planification a été publiée le 1er novembre 2021.

MODIFICATIONS DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE DOMAINE DES SITES CONTAMINÉS

L'ASGB soutient la limitation dans le temps prévue pour l'octroi d'indemnités OTAS (ordonnance relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés) en ce qui concerne la surveillance et l'assainissement de sites contaminés. Ce train de mesures inclut également le financement d'assainissements de places de jeux et d'espaces verts pollués par les déchets. Elle est d'avis que la gestion des sites contaminés est ainsi encouragée et priorisée dans le temps, ce qui répond à un intérêt public.

L'ASGB rejette les mesures d'accompagnement proposées «Aides financières pour places de jeux publiques, espaces verts et jardins pollués de manière diffuse», «Aides financières pour places de jeux et espaces verts déjà assainis souillés avec des déchets», «Indemnités forfaitaires attribuées au cas par cas aux cantons pour leurs charges administratives» et «Augmentation au cas par cas de l'indemnité de subvention en faveur des cantons». Ces mesures fonctionnent selon le principe de l'arrosoir dans différents domaines, posent problème à plusieurs égards sur le plan réglementaire et grèvent financièrement notre branche d'une manière discutable du point de vue de la politique de l'État en imposant de nouvelles charges financières aux décharges A et B, indépendamment du principe du pollueur-payeur.

AIDES À L'EXÉCUTION DE L'ORDONNANCE SUR LA LIMITATION ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (OLED)

a. Matériaux d'excavation et de percement

Le 18 mai 2021, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié le module d'aide à l'exécution «Valorisation des matériaux d'excavation et de percement», qui concrétise l'élimination des déchets dans le domaine des matériaux d'excavation et de percement. La valorisation des matériaux d'excavation et de percement pour le comblement des sites d'extraction est considérée comme une valorisation. La matrice d'élimination proposée par l'ASGB a été reprise. Il incombe au maître d'ouvrage de déterminer si les matériaux produits sont des matériaux d'excavation propres, de les contrôler et de les documenter dans le cadre de l'élaboration du concept d'élimination. La qualité des matériaux d'excavation doit être confirmée par le maître d'ouvrage au moyen d'une déclaration pour matériaux d'excavation. L'ASGB a recommandé à ses membres et aux associations cantonales de s'engager pour et d'utiliser un formulaire de déclaration pour matériaux d'excavation contenant au moins les points mentionnés dans le modèle de formulaire de déclaration pour matériaux d'excavation de l'ASGB.

b. Déchets de chantier et tableau d'élimination des déchets de chantier

Des incidents se sont produits, notamment lors de l'élimination des matériaux d'excavation: certains n'ont pas été éliminés correctement par inattention ou en raison d'actes criminels sur des sites d'extraction de gravier ainsi que des décharges de types A et B. L'ASGB s'est donc intéressée activement au thème de l'«élimination correcte des déchets». Elle a pris des mesures immédiates dans le domaine de l'inspectorat (voir page 24) et a mené une enquête auprès des associations cantonales, dont les résultats sont les suivants:

- la mise en œuvre de l'OLED présente des lacunes, notamment dans le domaine des déclarations pour matériaux d'excavation. En règle générale, ces déclarations documentent uniquement (ou tout au moins) les livraisons de l'étape présentée, mais pas, comme le prévoit l'OLED, le flux de matériaux depuis le chantier (lieu de production des déchets) jusqu'au site de réception (gravière ou décharge). Il n'y a que dans le canton de Zurich que les déclarations pour matériaux d'excavation sont mises en œuvre, du moins dans les grandes lignes, comme le prévoit l'OLED.
- La déclaration pour matériaux d'excavation n'est rapportée qu'au site de réception. Elle arrive donc trop tard. Car dès que les matériaux sont chargés, il devient difficile de faire porter la responsabilité au maître d'ouvrage selon le principe du pollueur-payeur. Il est important que la déclaration soit déjà intégrée dans le concept d'élimination devant être approuvé par les autorités lors de la validation.
- L'annexe 3 (tableau d'élimination des déchets de chantier) de l'aide à l'exécution de l'OLED sur les déchets de chantier documente l'obligation des maîtres d'ouvrage d'intégrer l'élimination des matériaux d'excavation dans le concept d'élimination, de l'actualiser et de le mettre en œuvre en permanence. Les cantons doivent contrôler la mise en œuvre, mais ils ne le font guère à ce jour.

GROUPE DE SUIVI OLED	
NOM	**SOCIÉTÉ**
Didier Aeby	Groupe Orllati
Alexandra Fröhlich	CSD Ingénieurs SA
Stefan Geiges	Karl Geiges AG
Joël Gendre	Catellani SA
Daniel Keller	KIBAG Management AG
Urs Koch	Koch AG
Lionel Lathion	Lathion Carrières et Garages SA
Jean Malcotti	Grisoni-Zaugg SA
Marguerite Michel-Bersier	Bersier SA
Kurt Morgan	KIBAG RE AG
Robert Nothnagel	Holcim (Suisse) SA
Sebastian Paratte	CSD Ingénieurs SA
Engueran Petit	Cand-Landi
Philippe Peiry	Antiglio SA
Martin Preisig	Eberhard AG
Raffaele Quirici	Toggenburger AG
Luis Ricardo	FAMSA SA
Nicolas Richard	Ronchi SA
Carole Schelker	Impact Concept SA
Martin Sollberger	Vigier Beton Seeland Jura AG
Benjamin Sutter	HASTAG (Zürich) AG
Rudolf Tobler	Logbau AG
Moser Gerhard	VKB Aargau
Patric Van der Haegen	Eberhard AG
Martin Weder	ASGB
Volker Wetzig	ASGB

« Sans le béton comme matériau de base, il aurait été impossible de réaliser des chefs-d'œuvre d'ingénierie comme le barrage de la Grande Dixence. Nous devons donc continuer à veiller à ce que les conditions-cadres politiques soient libérales et garantissent une utilisation des matières premières durables qui fonctionne pour la Suisse. Le béton peut aussi apporter sa contribution à la réduction des émissions de CO_2. »

Jacques Bourgeois, Conseiller national (PLR-FR)

Les associations cantonales ont été informées des résultats de l'enquête lors de la Conférence des présidents et directeurs du 10 juin 2021 (voir page 27). Elles ont en outre été invitées à dialoguer avec les cantons afin de contribuer à ce que les maîtres d'ouvrage assument réellement leurs responsabilités. Il a aussi été décidé de continuer à s'engager pour que la plateforme informatique de la Confédération, en cours de construction, reproduise tout le flux de matériaux, du lieu de production au lieu d'élimination des déchets.

c. Rapports / e-gouvernement

L'aide à l'exécution déjà publiée prévoit que les entreprises transmettent par voie numérique les données sur les déchets à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) via les cantons. L'ASGB s'est engagée pour que la nouvelle plateforme fédérale à développer repose sur les plateformes de données sectorielles existantes qui fonctionnent déjà. Elle exploitera les synergies avec les inspectorats, empêchera la double saisie des données et permettra à la Confédération de récompenser les prestations déjà fournies par les associations.

ACQUISITIONS DURABLES DANS LA CONSTRUCTION/ L'INFRASTRUCTURE – SN EN 15804

La recommandation publiée par la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) vise à expliquer d'un point de vue pratique comment la durabilité peut être intégrée comme critère d'adjudication dans les appels d'offres de projets d'infrastructures. La recommandation a été élaborée par le Réseau Construction durable Suisse (NNBS). L'ASGB rejette cette démarche. Elle est convaincue que la durabilité doit être définie dans les appels d'offres à l'aide de la déclaration environnementale de produit (DEP), conformément à la norme EN 15804. Celle-ci est en effet valable dans toute l'Europe et devra être appliquée de toute façon par les fabricants dès qu'elle sera référencée dans des normes harmonisées. L'ASGB continuera à suivre cette affaire avec ses associations partenaires.

DIRECTIVE POUR LA REMISE EN ÉTAT DES SITES

Depuis plus de 20 ans, les gravières, carrières et décharges misent sur la directive ASGB pour la remise en état des sites lors de travaux du sol. De nombreux cantons se réfèrent à cette même directive pour les autorisations d'exploitation et les obligations. L'ouvrage de référence a été révisé en coordination avec les autorités compétentes de la Confédération et des cantons ainsi qu'avec le monde scientifique, puis publié le 1er juillet 2021. Il a ainsi pu être actualisé, ce qui permettra réaliser de nombreuses remises en état de qualité à l'avenir. Dans la préface de la directive pour remise en état, le conseiller fédéral Guy Parmelin a salué l'approche proactive de notre organisation sectorielle ainsi que l'étroite collaboration de notre branche avec les autorités et la communauté scientifique. Il est prévu de compléter la parution de la directive par un programme de formation et de développer continuellement la directive.

IMPORTATIONS DE GRAVIER

L'augmentation des importations de gravier et l'allongement des trajets de transport représentent un problème majeur pour l'environnement et la branche. L'ASGB a eu à plusieurs reprises l'occasion d'expliquer que les longs trajets de transport de produits de masse lourds comme le gravier ou les matériaux d'excavation sont économiquement et écologiquement absurdes. L'approvisionnement en matières premières minérales devrait plutôt être organisé localement et complété par des concepts d'aménagement du territoire tenant compte des flux de déchets ainsi que par des critères de durabilité objectifs, globaux et internationalement reconnus pour l'approvisionnement en produits de construction.

ADAPTATIONS SALARIALES

L'ASGB a recommandé à ses membres de renoncer à l'octroi d'une augmentation générale des salaires et d'ajuster les salaires au 1er janvier 2022 uniquement en cas de besoin, de manière individuelle et en fonction de la performance. La masse salariale totale de l'entreprise doit augmenter de 0,5 à 1,0%. Cette recommandation tient compte du fait que le renchérissement a augmenté par rapport à l'année précédente, mais que les perspectives de notre branche tendent à être évaluées comme négatives. En particulier, l'offre excédentaire en biens immobiliers et les problèmes d'acquisition, qui renchérissent sensiblement la construction, se font de plus en plus sentir.

Technique

Les normes définissent l'état de la technique et permettent de travailler efficacement. Afin que les nouveautés occupent une place adéquate dans la normalisation, des représentants de l'ASGB participent activement à différentes commissions normatives de la SIA, de la VSS et des comités du CEN. En outre, l'ASGB s'engage en faveur du développement durable de la branche, que ce soit dans le cadre de la déclaration environnementale de produit DEP, à travers des projets d'économie circulaire ou en collaborant à des groupes de travail OLED.

L'ASGB est représentée dans 14 organes de normalisation et commissions nationaux et internationaux:

Sur le plan normatif, il y a eu peu de changements fondamentaux en Suisse en 2021. La norme SN 670119NA, qui se réfère à une norme harmonisée et à une norme non harmonisée, a été remplacée par les normes SN EN 13285 et VSS 70119. Cela tient compte de la distinction faite dans la législation sur les produits de construction entre la mise sur le marché et l'utilisation desdits produits. La norme SN EN 13285 définit les méthodes d'essai des propriétés et le mode de déclaration des graves non traitées. La norme VSS 70119 définit les exigences pour les applications courantes en Suisse.

Le cahier technique SIA 2030 «Béton avec granulats recyclés» a été publié fin 2021 à l'issue d'un long processus de révision accompagné avec divers inputs par l'ASGB. Les limites de dosage des granulats recyclés, pour lesquels aucune déclaration n'est requise, restent inchangées. En revanche, l'introduction de classes de béton recyclé et de module E est une nouveauté. Ces classes suivent le «principe de performance», selon lequel les matériaux de construction sont définis en fonction de leurs caractéristiques et non de leur composition. La révision du cahier technique SIA 2042 «Prévention des désordres dus à la réaction alcalis-granulats (RAG) dans les ouvrages en béton» est sur le point d'être achevée.

RÉVISION DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE SUR LES PRODUITS DE CONSTRUCTION

La Commission européenne a pris note des retours concernant les cinq modèles de révision de la législation sur les produits de construction (Construction Product Regulation CPR) qu'elle a présentés. Un premier projet révisé de CPR est annoncé pour début 2022. Compte tenu des processus législatifs habituels, on peut s'attendre à ce que le nouveau CPR entre en vigueur dans l'UE d'ici 2024/2025.

Actuellement, plus d'une centaine de normes concernant des hEN nouvelles ou révisées sont en cours d'élaboration. Elles n'ont pas été désignées par la Commission européenne et ont été renvoyées au CEN ou au CENELEC, les organismes européens de normalisation. Une solution est nécessaire de toute urgence pour résoudre cet «engorgement au niveau de l'harmonisation», car les fabricants souhaitant exporter des produits de construction ont besoin d'un langage technique harmonisé pour pouvoir les commercialiser sur tout le marché européen sans entraves techniques au commerce.

OLED

L'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. L'élaboration des aides à l'exécution s'y rapportant s'effectue sous la responsabilité de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Des représentants de l'ASGB participent à tous les groupes d'accompagnement concernant l'industrie des granulats. Huit modules d'aide à l'exécution ont été achevés et publiés fin 2021.

Le module d'aide à l'exécution «Matériaux de déconstruction minéraux» a été traité en 2021 et doit être mis en consultation en 2022.

Le module d'aide à l'exécution «Boues du secteur de la construction» n'a pas véritablement évolué au cours de l'année écoulée. Afin de mettre en œuvre l'obligation de reporting des cantons vis-à-vis de la Confédération, la plateforme eGov de l'OFEV fait l'objet d'un travail intense. Grâce à une interface correspondante vers la base de données d'inspection RESSIS de l'ASGB (et d'autres organisations procédant à des inspections), les données doivent être mises à la disposition de tous les milieux nécessaires grâce à une saisie unique effectuée par l'entreprise. L'ASGB développe la plateforme pour qu'elle soit utilisée dans un nombre croissant de cantons. Elle leur offre également la possibilité de saisir des données pour leurs besoins spécifiques, dès lors qu'une base légale est établie. La saisie sur une plateforme de données sur laquelle il est également possible de procéder à d'éventuelles corrections est un avantage décisif de la solution d'inspectorat de l'ASGB, qui communique ensuite avec la plateforme eGov.

Déclarations environnementales des produits

Les aspects environnementaux des produits, des composants et des constructions sont de plus en plus pris en compte dans le monde entier. Les maîtres d'ouvrage innovants veulent préserver la clarté et la transparence sur l'impact environnemental des ouvrages qu'ils construisent, tout au long de leur durée de vie. Les DEP établies selon la norme SN EN 15804, avec lesquelles chaque fabricant documente et déclare en toute transparence et sous une forme comparable les impacts environnementaux de ses produits, constituent un moyen d'y parvenir. Elles représentent un système européen uniforme d'évaluation de l'impact environnemental des produits de construction.

L'ASGB a fait programmer un calculateur de DEP pour le béton, qui est désormais vérifié et disponible pour les calculs des DEP. Ce calculateur utilise les données d'écobilan les plus récentes de la base de données ecoinvent. Les DEP calculées par l'ASGB tiennent ainsi compte des données de base actuelles et répondent au critère d'actualité de la SN EN 15804.

L'ASMP est reconnue par la plateforme ECO comme vérificateur de DEP pour le béton et les granulats.

En 2021, les données d'un échantillon représentatif d'ouvrages ont été collectées pour le calcul des DEP moyennes des sortes de béton selon la norme SN EN 206. Les calculs ont été effectués, et les DEP moyennes ont été calculées et vérifiées. La publication des DEP moyennes devrait avoir lieu en 2022, en tenant compte des DEP sur le ciment les plus récentes.

Inspectorat

Au cours de la deuxième année de la pandémie de Covid-19, il s'est avéré que la gestion des mesures correspondantes était bien rodée dans les entreprises et que les inspections pouvaient être effectuées assez facilement, même pendant les différentes vagues des nouveaux variants du virus. Parallèlement, il est apparu en cours d'année que l'échange d'informations avec les inspecteurs, qui n'a eu lieu que par voie numérique en raison de la pandémie, n'a pas toujours eu l'effet escompté, de sorte que certains rapports ont dû être renvoyés aux inspecteurs pour être corrigés. Le dialogue direct avec les inspecteurs a donc été renforcé durant l'exercice sous revue, et il est prévu, dans la mesure du possible, d'organiser à nouveau en présentiel les formations continues à venir.

Pour la première fois, le canton de Fribourg a aussi chargé les inspectorats de l'ASGB et de l'asr de l'inspection des installations de traitement des déchets. En 2021, les 28 inspecteurs ont inspecté au total 480 entreprises et évalué 760 sites d'exploitation et de recyclage. L'ASGB a inspecté les sites de traitement minéraux des entreprises d'extraction de gravier. Comme à l'accoutumée, la plupart des entreprises ont satisfait aux exigences demandées. 20 entreprises n'ont pas réussi l'inspection (contre 25 l'année précédente). Les principaux manquements peuvent être résumés comme suit:

- autorisation manquante ou expirée;
- travaux en dehors du périmètre/en dessous du taux d'exploitation autorisé;
- qualité insuffisante des matériaux de remblayage;
- trop de points négatifs (conditions de déversement de l'eau de lavage du gravier non conformes, travaux du sol insatisfaisant, contrôles qualité manquants pour les produits recyclés, etc.).

En 2021 également, des inspections inopinées ont été réalisées dans certains cantons. Il est réjouissant de constater qu'aucune infraction grave n'a été constatée. Toutefois, dans certains cas, la qualité des matériaux de remblayage laissait à désirer.

INSPECTEURS 2021

NOM	ENTREPRISE
Didier Aeby	Orllati Management SA
Christoph Bärtschi	KIBAG Management AG
Dominik Belser	TCC Technical Competence Center
Marc Biedermann	Biedermann Unterhalt & Vertrieb
Erich Binz	Kies AG Aaretal KAGA
Peter Bitschnau	Steinbruch Starkenbach
Andres Blank	inspecteur indépendant
Reinhard Brändle	Grob Kies AG
Conrad Deflorin	inspecteur indépendant
Adrian Dobler	Marti Resources AG
Laurent Dorthe	Gravière de la Claie-aux-Moines SA
Olivier Dubois	Buhler Eugène et Fils SA
Patrick Gasser	KIBAG Kies Edlibach AG
Joël Gendre	Catellani SA
Jean-Paul Grin	inspecteur indépendant
Jürg Jaun	ABD Beratungen GmbH
Jürg Klages	BKP Chur AG
Gion Lenz	Kieswerk Bovas AG
Remo Renfer	ASGB
Walter Rutz	Steinbruch Starkenbach
Markus Schenker	ASGB
Adrian Schmid	Volken Beton AG
Daniel Schüpbach	Messerli Kieswerk AG
Hans-Jakob Suter	Suter Technik
Stefan Tresch	SEEKAG Seeverlad & Kieshandels AG
Volker Wetzig	ASGB
Rolf Zuberbühler	RZ Geokonzept GmbH

La Conférence des inspecteurs prévue à la mi-mars n'a de nouveau pas pu se tenir en présentiel et a une fois de plus eu lieu sous forme de webinaire. Deux inspecteurs, Jürg Jaun (inspecteur de mandat – actif depuis 33 ans) et Peter Bitschnau (actif depuis 9 ans), ont démissionné fin 2021. Leur départ sera honoré comme il se doit ultérieurement. À l'inverse, l'inspectrice Paola Schafer et les inspecteurs Peter Kuhnhenn (ASGB) et Philippe Peiry débuteront leurs activités en 2022. Au printemps 2021, l'inspecteur Christian Urban Schilling a démissionné à très court terme. Florence Capelli, une nouvelle inspectrice, a toutefois pu être engagée sur-le-champ.

La collecte de données quantitatives sur les déchets via RESSIS s'est avérée un peu moins complexe que les années précédentes. Cela s'explique par les formations en ligne proposées, auxquelles plus de 60 exploitants ont participé. À partir de 2022, les données relatives aux déchets pour l'exercice 2021 devront être saisies dans le «Portail eGovernment du DETEC», conformément à l'obligation de rapport de l'OLED. Les exploitants peuvent continuer à saisir les données comme à l'accoutumée via l'application sectorielle RESSIS. Pendant la première année, les données seront ensuite transférées dans eGov via une interface manuelle. Une interface automatisée sera disponible à partir de 2023.

La nouvelle collecte des quantités de matériaux minéraux exploités et de matériaux remblayés ainsi que des données d'aménagement du territoire dans les cantons de Berne et de Lucerne s'est moins bien déroulée. Une approche entièrement nouvelle a été choisie pour 2022, et le formulaire de saisie a été considérablement réduit. En outre, l'ASGB a conclu avec les cantons de Berne et de Lucerne un contrat qui réglemente l'utilisation des données transmises sur la plate-forme numérique ressis.ch ainsi que les responsabilités y afférentes.

CANTONS AVEC LESQUELS L'ASGB A CONCLU UN CONTRAT D'INSPECTORAT (CANTONS SOUS CONTRAT):

- Argovie (depuis 1981)
- Appenzell Rhodes-Intérieures (depuis 2000)
- Berne (depuis 1980)
- Grisons (depuis 2002)
- Lucerne (depuis 2002)
- Obwald (depuis 2015)
- Schaffhouse (depuis 1995)
- Schwyz (depuis 1991)
- Soleure (depuis 2004)
- Saint-Gall (depuis 2004)
- Thurgovie (depuis 1999)
- Vaud (depuis 2008)
- Valais (depuis 2008)
- Zoug (depuis 2000)
- Zurich (depuis 2001)

- Principauté du Liechtenstein (depuis 2007)

Sécurité au travail / protection de la santé

En raison de la pandémie de Covid-19, les entreprises ont dû s'adapter en permanence aux réglementations nationales et cantonales afin de garantir la sécurité au travail et la protection de la santé de leurs collaborateurs. En cas d'incertitudes, il a été possible de faire appel à l'aide précieuse du médecin du travail, le Dr Rolf Abderhalden.

Les mesures en vigueur au début de l'exercice sous revue pour endiguer la propagation du coronavirus ont bouleversé les habitudes professionnelles et personnelles. En conséquence, les formations des coordinateurs prévues en janvier ont dû être annulées et reportées. Trois formations de coordinateurs ont ainsi été organisées pour la première fois par vidéoconférence. Grâce à l'assouplissement des mesures, deux formations de coordinateurs ont de nouveau pu être tenues en présentiel, fin avril. Au total, 215 personnes y ont participé. Un point important de cette formation continue était l'information sur l'action prioritaire du SECO sur les produits chimiques. Mais elle portait également sur les évaluations des risques en matière de maintenance et le dépannage, le congé maternité et le développement de la solution technique pour la protection des travailleurs isolés.

Fin avril, un cours de base pour coordinateurs a été organisé, auquel ont participé 17 futurs coordinateurs. Durant les mois d'été, des entreprises ont chargé la solution de branche d'organiser des formations pour les collaborateurs et les cadres dans leurs entreprises.

Au 1er janvier 2021, les entreprises ont adhéré à notre solution de branche n° 13, composée des associations sectorielles de l'industrie suisse de la terre cuite et de la Communauté d'intérêts de Céramique Suisse. Au deuxième semestre, les préparatifs en vue de la recertification de la solution de branche n° 8 par la CFST ont débuté. Celle-ci aura lieu en février 2022. L'implémentation des entreprises des deux associations professionnelles de Céramique Suisse et de la Communauté d'intérêts de Céramique Suisse a été prise en compte. En fin d'année, les documents nécessaires à la recertification ont pu être remis à la CFST dans les délais impartis.

Les inspections et les retours d'information d'Otto Muff, qui s'occupe de la branche de l'industrie des graviers et du béton au sein de la Suva, concluent que les installations des gravières et centrales à béton sont à un bon niveau technique. Les centrales à béton vieillissantes sont remplacées et les gravières modernisées en continu. Les responsables de la SUVA apprécient et accueillent favorablement ces investissements dans la sécurité des collaborateurs. Le bon niveau de la sécurité des installations se reflète également dans les chiffres d'absence recensés pour les accidents professionnels, qui ont légèrement reculé par rapport aux années précédentes. L'analyse des temps d'absence montre également une part élevée constante des heures d'absence pour cause de maladie. Comparés aux chiffres des absences de la population active suisse, ceux de l'industrie des graviers et du béton sont toujours supérieurs à la moyenne suisse. Afin de mieux comprendre les raisons de cette évolution, l'accent est désormais davantage mis sur les absences pour maladie et la protection de la santé des collaborateurs, sans pour autant négliger la sécurité au travail.

Formation continue et séminaires

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En raison de la pandémie de Covid-19, l'ASGB a de nouveau été contrainte d'organiser l'assemblée générale par écrit. Sur proposition du comité, les membres de l'association ont approuvé le procès-verbal de l'exercice précédent, les comptes annuels 2020 ainsi que le budget 2022 et donné décharge au comité et à la direction. Par ailleurs, le comité a proposé à l'assemblée générale de réélire le président Lionel Lathion pour le mandat 2021-2024 et d'élire Matthias Steinegger et Pascal Müller à la succession des membres sortants du comité Franzsepp Arnold et Thomas Merz. L'assemblée générale a approuvé ces propositions de candidature et confirmé les autres membres du comité pour le nouveau mandat.

Le comité d'organisation de l'assemblée générale 2020 dirigé par Franzsepp Arnold ainsi que les sponsors se sont déclarés prêts, en coordination avec le comité, à organiser l'assemblée générale 2022 à Andermatt pour remplacer les assemblées générales annulées. Elle se tiendra les 13 et 14 mai 2022 à l'hôtel Radisson Blu.

SESSION D'AUTOMNE

Celle-ci s'est déroulée le 29 octobre 2021, à l'hôtel Marriott de Zurich, dans le cadre d'un plan de protection COVID-19. Préparée par la commission Politique CP (voir page 34), elle avait pour thème la loi sur les cartels. Au total, plus de 90 personnes ont participé à ce séminaire.

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS ET DIRECTEURS

Elle s'est tenue le 10 juin 2021, à Andermatt. Les associations cantonales ont eu l'occasion d'échanger sur des thèmes cantonaux et de se coordonner avec l'ASGB, qui a en outre donné une vue d'ensemble des principales affaires nationales. Les discussions se sont focalisées sur les thèmes de l'élimination des matériaux d'excavation et de la déclaration pour matériaux d'excavation (voir pages 18 à 21) ainsi que sur la nouvelle directive ASGB pour la remise en état des sites et la communication sur le béton. Presque toutes les associations cantonales ont participé à cette manifestation, et l'échange d'idées a été très apprécié.

COURS ASGB COMBLEMENT DE SITES – DÉCHARGES DE TYPE A ET B – REMISE EN ÉTAT

L'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) fixe une obligation de formation pour le personnel des installations d'élimination des déchets (les décharges sont des installations d'élimination des déchets, mais pas les sites de comblement). Le cours conçu par l'ASGB permet de satisfaire à l'obligation de formation légale pour les décharges de type A et B. Il répond précisément aux attentes des collaborateurs des membres de l'ASGB. Il a également été proposé plusieurs fois en 2021.

FORMATION ASGB DE MACHINISTE DE CHANTIER

Ce cours se concentre sur les engins de chantier utilisés dans les gravières, centrales à béton et sites de recyclage. Le contenu du cours est adapté aux besoins de la branche, et l'examen à la fin du cours est reconnu à des fins d'assurance. Ce cours suscite toujours un vif intérêt auprès des entreprises membres. Il a pu être organisé plusieurs fois durant l'exercice sous revue, malgré les mesures de prévention prescrites en lien avec la pandémie de Covid-19, car il se déroule exclusivement en petits groupes et en grande partie à l'extérieur. Il peut également être réservé comme formation continue interne à l'entreprise.

PRÉPARATEUR DE MATIÈRES PREMIÈRES – CONTRÔLEUR DE MATÉRIAUX

Les formations continues de préparateur de matières premières et de contrôleur de matériaux, sanctionnées par un examen professionnel fédéral supérieur, ont constitué, cette année encore, les principales activités de formation continue de la branche. Malgré les restrictions liées à la pandémie de Covid-19, les examens de préparateur de matières premières ont pu être réalisés dans le cadre habituel. En revanche, les examens de contrôleur de matériaux de construction n'ont pas pu avoir lieu et ont été reportés à 2022.

PLATEFORMES DE FORMATION CONTINUE

Durant l'exercice sous revue, des formations continues dans les domaines de la technique des procédés pour les granulats, de la technologie du béton pour les machinistes, des thèmes d'actualité et des connaissances acquises dans la technologie du béton ainsi que des séminaires OACP pour chauffeurs ont été proposés. Dans l'ensemble, les formations continues ont suscité un vif intérêt et se sont distinguées par une forte présence. En raison de la pandémie de Covid-19, les séminaires ont été organisés en partie sous forme de webinaires.

«Zephyr Ost sera notre nouveau bâtiment de production et de montage à partir de 2023. C'est le plus grand projet de construction suisse qui utilise du béton enrichi en CO_2 et du béton recyclé. La recherche et le développement de produits de construction durables ont ouvert la voie à ces nouvelles possibilités. Il s'agit d'un nouveau jalon majeur dans la transformation durable sur le site de Zoug, en collaboration avec Tech Cluster Zug AG.»

Peter Spirig, CEO Groupe V-ZUG

Nature et sol

La demande des membres en matière de conseils, de planification et de mise en œuvre de projets dans le domaine de la nature et du sol reste très élevée. L'équipe du département Nature et sol s'efforce de trouver des solutions pragmatiques et réalisables, qui concilient autant que possible écologie et économie.

SUIVI ÉCOLOGIQUE DE CHANTIER (SEC)

Durant l'exercice sous revue, d'innombrables mesures de promotion de la nature ont été mises en œuvre dans les milieux temporaires des sites d'extraction. Les amphibiens ont beaucoup profité de l'été pluvieux. Les nombreux étangs temporaires ainsi créés ont été souvent utilisés comme sites de ponte, notamment par les crapauds calamites et les sonneurs à ventre jaune. En plus des engagements habituels en faveur de la nature, il a fallu aussi accomplir quelques tâches spéciales. En raison du de l'avancée du comblement, des orchidées ont dû être transplantées, et des fragments de prairies maigres ont dû être déplacés afin de permettre l'exploitation.

En 2021, de nombreuses zones de compensation écologique ont été réalisées dans le cadre des aménagements finaux. Souvent, les plans pour de telles surfaces ont été établis il y a des années et ne correspondent plus à la conception actuelle de l'écologie. Ces projets ont pu être adaptés aux exigences actuelles en collaboration avec les entreprises, les propriétaires des surfaces et les autorités compétentes en matière d'autorisation. L'objectif est toujours de trouver les meilleures solutions pour la nature et la mise en œuvre la plus pratique.

L'équipe Nature et sol a coordonné et mis en œuvre des interventions d'entretien pour la nature avec différentes organisations. La plupart du temps, ces groupes ont réalisé l'arrachage de néophytes envahissantes. Dans toute la Suisse, les solidages américains, les buddleja, les vergerettes annuelles et d'autres espèces problématiques ont ainsi été éliminées sur de nombreuses surfaces naturelles précieuses dans des sites d'extraction. Les participant(e)s ont bien travaillé, malgré des tâches plutôt monotones accomplies sur des terrains généralement impraticables. Au total, les groupes sont intervenus pendant près de 60 jours sur 50 sites d'extraction et décharges.

SUIVI PÉDOLOGIQUE DE CHANTIER (SPC)

L'année écoulée a été très difficile pour l'exécution des travaux de sol. L'été pluvieux s'est avéré être un atout pour les amphibiens, mais pas pour les travaux du sol. Les beaux jours de l'automne ont été mis à profit pour décaper le sol, le stocker provisoirement ou le remettre en état. Les spécialistes de la protection des sols (SPSC) ont pu conseiller les responsables de nombreux projets lors de l'exécution des travaux de sol. La demande constante de ce service par les membres permet de conforter les SPSC dans leurs activités. Au cours de l'exercice sous revue, les SPSC ont accompagné la remise en état de plusieurs hectares de terres agricoles et forestières fertiles, les transférant à l'étape suivante, la phase transitoire de remise en culture.

Promotion de la nature

L'exploitation de gravier et la nature vont de pair. Depuis 1997, la Fondation Nature & Economie soutient les aménagements proches de l'état naturel des sites d'exploitation de gravier en collaboration avec l'ASGB. Elle distingue les zones exemplaires en leur remettant un label reconnu à l'échelle nationale. 115 sites d'exploitation de membres de l'ASGB ont déjà été certifiés.

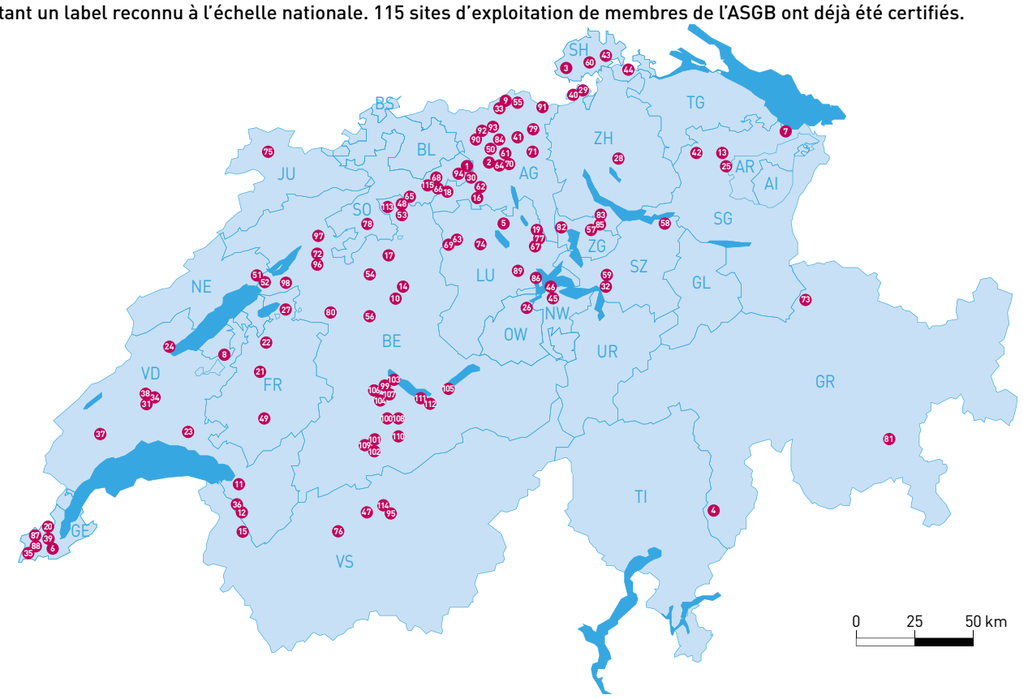

1 Aarekies Aarau-Olten AG, gravière de Studenweid, Däniken
2 Aarekies Aarau-Olten AG, gravière de Lostorf, Buchs
3 AG Ernst Hablützel + Co. AG, gravière de Bannen, Wilchingen
4 Alfredo Polti SA, Gneiss Calanca, Cava Arvico
5 Amrein Gebr. AG, gravière de Saffental, Gunzwil
6 Bardograves SA, gravière En Combe, Bardonnex
7 Bärlocher Steinbruch und Steinhauerei AG, carrière de Kreienwald, Staad
8 Bersier SA, Gravière de Ménières, Ménières
9 Birchmeier Bau AG, Buchselhalde Tegerfelden
10 Blaser AG, gravière de Kratzmatt/Obergoldbach, Landiswil
11 Carrières d'Arvel SA, Villeneuve
12 Carrières du Lessus HB SA, Saint-Triphon
13 Creabeton Produktions AG, gravière de Burgauerfeld, Flawil
14 Emme Kies und Beton AG, gravière de Pfaffenboden, Grünenmatt
15 Famsa, carrière de Choëx-Massongex, Massongex
16 Fischer AG, gravière d'Unterhüsli/Stolten, Staffelbach
17 Fr. Sollberger AG, gravière de Rumendingen, Rumendingen
18 Gebr. Hallwyler AG, gravière d'Oberwilerfeld, Rothrist
19 Gemeindekieswerk Ballwil, gravière de Pfannenstiel, Ballwil
20 GESA, gravière de Montfleury, Meyrin
21 Gravia Gibloux SA, gravière de Grands-Champs, Farvagny
22 Gravière de Châtillon SA, gravière du Chaney, Corpataux
23 Gravière de la Claie-aux-Moines SA, Savigny
24 Gravière de Sergey SA, gravière des Planches, Grandson
25 Grob Kies AG, gravière de Tal, Degersheim
26 Guber Natursteine AG, carrière, Alpnach
27 Gugger Kies und Immobilien AG, Morat/Ins
28 HASTAG, Volketswil
29 Hastag Kies AG, Wil ZH
30 Hochuli AG, Kölliken
31 Holcim (Suisse) SA, Eclépens
32 Holcim (Schweiz) AG Schotterwerk Brunnen
33 Holcim (Schweiz) AG Steinbruch Gabenkopf Villigen
34 Holcim Granulats et Bétons SA, cimenterie d'Eclépens, Eclépens
35 Holcim Granulats et Bétons SA, gravière des Champs Pointus, Sézegnin
36 Holcim Granulats et Bétons SA, Aigle
37 Holcim Granulats et Bétons SA, gravière du Cambèze, Bière
38 Holcim Granulats et Bétons SA, gravière du Sapelet, La Sarraz
39 Holcim Granulats et Bétons SA, Soreval S.A, Maury S.A. Gravière de Sous-Bernex
40 Holcim Kies und Beton AG, gravière d'Eichlihau et Ghürst, Hüntwangen
41 Holcim Kies und Beton AG, gravière d'Eichrüteli, Mülligen
42 Holcim Kies und Beton AG, gravière de Riedenboden/Chalchbüel et Wiesgraben, Kirchberg
43 Holcim Kies und Beton AG, gravière de Solenberg, Schaffhouse
44 Holcim Kies und Beton AG, gravière et installations de traitement d'Ebnet, Diessenhofen
45 Holcim Kies und Beton AG, gravière, Oberdorf
46 Holcim Kies und Beton AG, carrière de Zingel, Kehrsiten
47 Holcim Praz SA, Sierre
48 Iff AG Kies- und Betonwerk, gravière de Tuberein/Hölzlisacher, Niederbipp
49 JPF Gravières SA, Gravière La Tana Grandvillard
50 Jura-Cement-Fabriken AG, usine de Wildegg, Möriken-Wildegg/Rupperswil
51 Juracime SA, Cornaux, carrière d'argile et cimenterie, Cornaux
52 Juracime SA, Cornaux, carrière Roc, Cornaux
53 K. + U. Hofstetter AG, gravière de Berken, Berken
54 K. + U. Hofstetter AG, gravière de Hindelbank, Hindelbank
55 Kalt Kies- und Betonwerk AG, gravière de Rodig, Böttstein
56 Kästli AG Bauunternehmung, gravière de Schwarzbach, Rubigen
57 KIBAG Kies Edlibach AG, gravière d'Edlibach, Edlibach
58 KIBAG Kies Nuolen AG, gravière de Nuolen, Nuolen et Golfplatz, Wangen
59 KIBAG Kies Seewen AG, carrière de Zingel, Seewen
60 Kies AG Zurzach-Beringen, site de Beringen
61 Kies- und Sandwerk der Gemeinde Niederlenz, gravière de Neumatte, Niederlenz
62 Kies- und Sandwerk, gravière de Hubel, Schöftland
63 Kieshandels AG, gravière de Hübeli, Zell
64 Kiespool Süd, gravière de Buech Steiacher, Schafisheim
65 Kieswerk Aebisholz AG, Oensingen
66 Kieswerk Boningen AG, gravière d'Ischlag/Dreiangel, Boningen
67 Kieswerk der Gemeinde Eschenbach, Eschenbach
68 Kieswerk Gunzgen AG, gravière de Forenban, Gunzgen
69 Kieswerk Hüswil AG, gravière de Steinberg, Hüswil
70 Kieswerk Lenzhard, Lenzbourg
71 Kieswerk Otto Notter AG, gravière de Honert, Stetten
72 Kieswerk Petinesca AG, Studen
73 Kieswerk Untervaz, gravière de Herti et site, Untervaz
74 KIGRO AG Gettnau, site d'exploitation de Gishubel-Bubental, Grosswangen
75 Lachat SA, carrière de Tchu Moueni, Courtemaîche
76 Lathion Carrières et Garages SA, Carrière et décharge «Les Paujes», Grône
77 Lötscher Kies + Beton AG, gravière d'Unterhöhe, Ballwil
78 Marti AG Soleure, gravière Walliswil
79 Merz Baustoff AG, Birmenstorf et Gebenstorf
80 Messerli Kieswerk AG, gravière de KWO, Oberwangen
81 Montebello AG, gravière d'Ova da Bernina, Pontresina
82 Risi AG, gravière Aebnetwald, Aspli et Rütenen, Cham
83 Risi AG, gravière de Chrüzhügel, Sihlbrugg
84 Samuel Amsler AG, gravière Degerfeld, Schinznach-Dorf
85 Sand AG, gravière de Neuheim, Neuheim
86 Sand + Kies AG Luzern, Horw
87 SCRASA, Gravière Champ-du-Puits, Satigny
88 SCRASA, Gravière Prés-de-Chien, Aire-la-Ville
89 Sebastian Müller AG, site d'exploitation de Kulmerau, Rickenbach
90 Steinbruch Jakobsberg, Auenstein/Veltheim
91 Steinbruch Mellikon AG, gravière de Sporn, Mellikon
92 Steinbruch Oberegg, Veltheim
93 Steinbruch Unteregg, Auenstein/Veltheim
94 Strabag AG, gravière de Hard-Dulliken
95 Theler AG, gravière de Pfyn, Leuk
96 Vibeton Kies AG, gravière de Chrützwald, Lyss
97 Vibeton Kies AG, gravière de Chugelwald/Gryfeberg, Safnern
98 Vibeton Kies AG, gravière d'Oberfeld, Finsterhennen
99 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Gesigen, Gesigen
100 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Grassi, Frutigen
101 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Griesseney, St. Stephan
102 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Grodoey, St. Stephan
103 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Kanderdelta, Einigen
104 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Kienberg, Wimmis
105 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Lütschinendelta, Bönigen
106 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Reutigen, Reutigen
107 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Steinigand, Wimmis
108 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Zrydsbrügg, Frutigen
109 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Mattenbach, St. Stephan
110 Vigier Beton Berner Oberland, SHB Steinbruch und Hartschotterwerk, Blausee-Mitholz
111 Vigier Beton Berner Oberland, carrière de Herbrig, Därligen
112 Vigier Beton Berner Oberland, carrière d'Oberacher, Därligen
113 Vigier Beton Mittelland AG, gravière de Bernerschachen, Attiswil
114 Volken Beton AG, gravière de Pfyn, Salgesch
115 Wyss Kies & Beton AG, gravière d'Untere Allmend, Härkingen

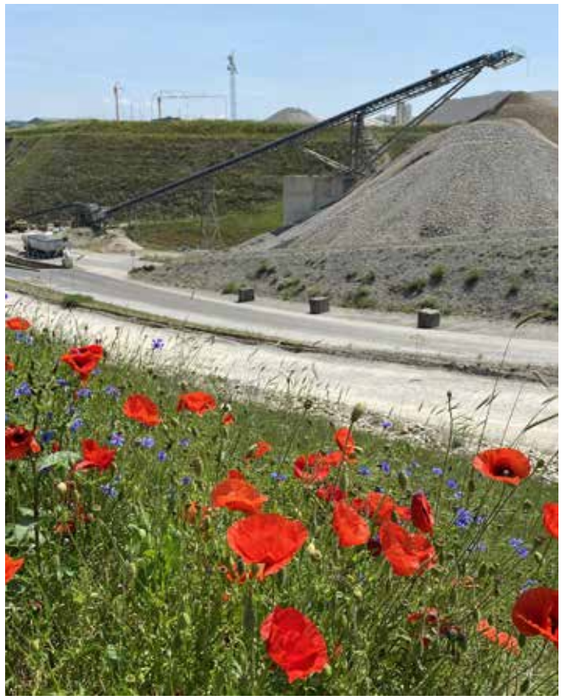

DIRECTIVE POUR LA REMISE EN ÉTAT

Les travaux intensifs portant sur la nouvelle directive ASGB pour la remise en état des sites se sont achevés durant l'exercice sous revue. La directive révisée est entrée en vigueur au 1er juillet 2021. Elle remplace la directive pour la remise en état de l'ASGB datant de 2001. La nouvelle directive pour la remise en état a été très bien accueillie par les entreprises et les autorités. Dans la préface de cette directive, le conseiller fédéral Guy Parmelin a salué l'approche proactive de l'ASGB en la matière ainsi que son étroite collaboration avec la communauté scientifique et les autorités. Depuis plus de 20 ans, les gravières, carrières et décharges misent sur la directive pour la remise en état de l'ASGB lors de travaux du sol. De nombreux cantons se réfèrent directement à cette même directive pour les autorisations d'exploitation et les obligations.

FORMATIONS CONTINUES ET PRÉSENTATIONS SUR LE SUJET «MANIPULATION APPROPRIÉE DANS LES SITES D'EXTRACTION ET LES DÉCHARGES»

Les contenus théoriques de la directive de remise en état ont pu être transposés en pratique dans le cadre des formations continues ou de présentations destinées aux entreprises sur le thème de la «Manipulation appropriée du sol sur les sites d'extraction et les décharges». Il a été montré aux participants qu'il n'existe pas qu'une seule solution pour réaliser des travaux de sol mais que chaque cas doit être traité individuellement. Parmi toutes les possibilités présentées, l'accent a toujours été mis sur la protection du sol. Les formations continues et les présentations pratiques ont été très appréciées par les participants qui les ont jugées très utiles pour leur travail sur les sols.

VISITES GUIDÉES ET INTERVENTIONS DE VOLONTAIRES

Malgré les restrictions liées au coronavirus, de nombreuses visites guidées de groupes ont pu être effectuées dans le respect des règles prescrites. En mai, dans le cadre de la Fête de la Nature organisée dans toute la Suisse, six visites guidées pour adultes ont été réalisées sur le thème «L'habitat des pionniers». Trois interventions de volontariat ont été organisées pour une grande banque. Pour les participants, ces événements étaient un événement d'équipe leur permettant de s'engager activement en faveur de projets naturels. Les interventions ont été organisées et réalisées par l'équipe Nature et sol. Les enfants ont, eux aussi, pu profiter de nombreuses visites guidées sur les thèmes de l'exploitation du gravier, de la géologie et de la nature sur le site d'extraction. Ces programmes adaptés au site ont été élaborés pour les classes scolaires, les passeports-vacances ou les groupes de jeunes engagés pour la protection de la nature.

CERTIFICATS DE LA FONDATION NATURE ET ECONOMIE

En 2021, la Fondation Nature et Economie a procédé à une certification et à de nombreuses recertifications de sites d'extraction. L'équipe Nature et sol a aidé de nombreuses entreprises certifiées à mettre en œuvre et à documenter les mesures naturelles exigées. Elle a aussi soutenu une carrière dans le sud de la Suisse afin d'obtenir le certificat.

Communication

Des mesures de communication ciblées et des échanges personnels avec les principales parties prenantes et personnes aident à mieux comprendre les préoccupations de la branche et à atteindre les objectifs de l'ASGB. L'association cultive donc le dialogue avec tous ceux et celles qui ont un lien avec les gravières, les installations de recyclage et les centrales à béton.

La communication avec ces groupes cibles se fait par le biais de manifestations et d'entretiens bilatéraux, ainsi que par le site Internet, l'e-newsletter et des supports imprimés tels que l'ASGB info annuel, le rapport annuel ou les flyers de la branche. Les membres sont en outre informés par le biais de circulaires régulières. Avec la nouvelle vidéo produite durant l'exercice sous revue «ASGB – L'exploitation de gravier», l'association dispose d'un nouveau moyen de communication précieux pouvant être utilisé dans le travail d'information et de sensibilisation sur le thème du béton et du gravier, que ce soit lors de journées portes ouvertes ou d'autres manifestations, sur les réseaux sociaux ou lors d'entretiens personnels. Le concept de communication 2020+ de l'ASGB stipule que l'accent doit être mis sur les réseaux sociaux. Parallèlement à la nouvelle vidéo, un monitoring des réseaux sociaux a donc été installé, et diverses analyses et évaluations ont été réalisées. La commission spécialisée compétente s'est également penchée à plusieurs reprises sur le sujet. Sur cette base, d'autres mesures sont à présent examinées dans le but de renforcer la présence de l'association et de la branche sur les réseaux sociaux, et d'optimiser ainsi l'impact du travail de communication.

Les principaux messages véhiculés par les canaux de communication de l'ASGB englobent les thématiques suivantes:

- La branche des graviers et du béton assure l'approvisionnement du secteur de la construction en matières premières minérales.
- La Suisse est riche en matières premières minérales primaires utilisables et possède une grande réserve de matières premières minérales secondaires.
- La branche des graviers et du béton aligne ses activités sur les principes du développement durable. Cela consiste à réduire l'empreinte écologique en bouclant complètement les cycles des matières, tant sur le plan technique que sur le plan de l'exploitation, et en tenant compte des effets sur le climat. La préservation de l'équilibre écologique à long terme est une priorité.
- Le gravier peut être recyclé plusieurs fois et possède ainsi une longue durée de vie. Il peut en outre être stocké définitivement en fin de cycle de vie, à condition d'être utilisé dans les règles de l'art.
- Les gravières abritent de nombreuses espèces animales et végétales. Du fait de la rectification artificielle des cours d'eau dans nos régions, seules les gravières offrent encore à de nombreuses espèces rares les milieux de vie de substitution nécessaires, par exemple des prairies maigres, des milieux pionniers ou des biotopes humides.
- La branche des graviers et du béton est un employeur attractif qui propose aux professionnels des formations continues ambitieuses et des perspectives d'évolution variées.

L'an dernier, la communication sur les thèmes politiques d'actualité portait principalement sur l'économie circulaire, l'aménagement du territoire et la biodiversité. En collaboration avec la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE), une étude sur les matériaux utilisés en Suisse a notamment été préparée sur le thème de l'économie circulaire et présentée lors d'une conférence de presse. L'ASGB a également soutenu la communication de crise sur la gravière de Mitholz avec des arguments et des réponses aux principales questions. Elle a aussi préparé des documents importants pour la branche et les personnes impliquées. De plus, à l'occasion de la Conférence des directeurs, une procédure possible pour la communication de crise a été présentée à toutes les associations cantonales.

L'ASGB collabore avec des associations partenaires au sein de l'organisation de marketing BETONSUISSE (www.betonsuisse.ch). BETONSUISSE s'est engagée pour démontrer l'importance économique et écologique du béton et ses avantages par rapport à d'autres matériaux de construction. La plateforme discute actuellement de l'orientation future. Avec le soutien de la CMM et dans le cadre d'un processus participatif avec les directeurs des associations cantonales, l'ASGB a élaboré diverses propositions et idées techniques qui ont été validées par le comité de l'ASGB et discutées avec les responsables de BETONSUISSE.

En 2021, la Fondation Nature & Economie (www.naturundwirtschaft.ch) est également parvenue à certifier une nouvelle surface d'exploitation écologique et à procéder à diverses recertifications. Les certificats sont aujourd'hui généralement reconnus comme outils de mesure et de communication en ce qui concerne l'utilisation du potentiel écologique des sites d'exploitation. En 2022, l'exposition «Materia Helvetica», organisée sous l'égide du Réseau Matières premières minérales Suisse NEROS, avec le soutien de l'ASGB, pourra également être admirée au Palais fédéral. L'exposition au Palais fédéral a pour but de montrer la richesse des roches de notre pays.

Les activités de communication de l'association sont encadrées par la commission Marketing et médias CMM. Le rapport de la commission (page 38) donne un aperçu des activités de la CMM.

Collaboration avec les associations faîtières

La Conférence suisse Pierres et Terres (www.kse-cpt.ch) a joué un rôle important en 2021, également en ce qui concerne la votation et l'application des intérêts communs de l'industrie des matières premières minérales. En raison de la pandémie de Covid-19, il n'a toutefois pas été possible d'organiser toutes les manifestations comme à l'accoutumée. Au lieu de cela, bon nombre de rencontres et d'échanges personnels ainsi que des vidéoconférences ont été organisés avec des représentants du Parlement et des autorités. Lors des séances de la CPT Suisse, les principaux dossiers politiques ont été discutés, les positions ont été coordonnées et, si nécessaire, des activités communes ont été mises en œuvre. Diverses manifestations réussies, telles que des ateliers thématiques ou encore des colloques avec les autorités, ont ainsi été organisées, au cours desquelles des prises de position conjointes ont été exprimées. Outre l'ASGB, les associations suivantes participent activement à la CPT Suisse:

- l'Association de l'industrie suisse du ciment (cemsuisse);
- l'Association suisse de la pierre naturelle (NVS);
- l'Industrie suisse des enrobés bitumeux (SMI);
- l'Association suisse des carrières de roches dures (VSH);
- l'Industrie suisse de la terre cuite.

Lionel Lathion préside la CPT Suisse, et Martin Weder est responsable de la direction. Au cours de l'exercice sous revue, les principaux dossiers ont concerné l'initiative parlementaire «Développer l'économie circulaire en Suisse», la loi sur la géoinformation LGéo, les aides à l'exécution de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), la révision 2 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), la révision de la loi sur le CO_2 et la mise en œuvre de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP).

Constructionsuisse est l'association faîtière du secteur suisse de la construction, qui compte près de 70 associations membres, réparties en quatre groupes de base: planification, gros œuvre, second œuvre et enveloppe du bâtiment ainsi que production et négoce. Lionel Lathion est président du groupe Production et négoce de constructionsuisse. À ce titre, il siège depuis plusieurs années aussi au comité de constructionsuisse et a été élu vice-président de constructionsuisse durant l'exercice sous revue. Franzsepp Arnold est membre de la Chambre des arts et métiers de l'Union suisse des arts et métiers (usam). Des représentants de l'ASGB participent à divers groupes de travail de ces deux associations faîtières.

Sur le plan européen, l'accent est mis sur la collaboration au sein de divers organes directeurs et spécialisés de l'Union Européenne des Producteurs de Granulats (UEPG), de l'Association européenne du béton prêt à l'emploi (ERMCO) ainsi que du Conseil Européen des Producteurs de Matériaux de Construction (CEPMC). Des représentants de l'ASGB participent à divers comités de direction et spécialisés de ces organisations. Cet engagement contribue à garantir que l'ASGB ait accès à des informations pertinentes sur les derniers développements concernant la branche.

ASSOCIATION	COMITÉ	REPRÉSENTANT ASGB
CPE Construction Products Europe	CPR Working Group	Ernst Honegger
CPE Construction Products Europe	Sustainability Working Group	Ernst Honegger
ERMCO	Comité	Stéphane Pilloud
ERMCO	Sustainability Committee	Ernst Honegger
ERMCO	Technical Committee	Ernst Honegger
UEPG	Comité	Christoph Duijts
UEPG	Health & Safety Committee	Ernst Honegger
UEPG	Technical Committee	Ernst Honegger
UEPG	Environment Committee	Ernst Honegger
UEPG	Economic Committee	Ernst Honegger

Rapports des commissions

COMMISSION POLITIQUE (CP)

La commission (CP) se penche sur les dernières évolutions politiques et juridiques importantes pour notre branche. Les thèmes suivants étaient au premier plan:

1. Aménagement du territoire – approvisionnement en matières premières
2. Politique du paysage et de l'environnement
3. Économie circulaire
4. Politique de la concurrence
5. Politique sociale

La CP a examiné de manière approfondie les répercussions des différentes dispositions légales et a aidé l'association à élaborer des prises de position détaillées. Le rapport d'activité (voir pages 16-33) fournit des informations détaillées sur les affaires et positionnements correspondants. La CP s'est réjouie du fait que la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) ait en grande partie retiré ses interventions individuelles après le lancement de l'initiative parlementaire «Développement de l'économie circulaire» et que l'ASGB ait été invitée à participer à ses travaux.

En 2010 déjà, la CP avait organisé un séminaire sur le thème du droit des cartels. Compte tenu du succès de ce séminaire et du temps qui s'est écoulé depuis, la direction de l'association a demandé à la CP d'organiser une nouvelle fois un séminaire sur le droit des cartels lors de la manifestation d'automne. Du fait de la pandémie de Covid-19, le séminaire n'a pas pu avoir lieu en 2020 et a été reporté à 2021. En coordination avec Marcel Dietrich, Homburger Rechtsanwälte Zürich, la CP a assuré la conception de ce séminaire sur le plan thématique, du contenu et du déroulement. Deux exposés ont permis de rappeler le cadre juridique actuel. Un travail de groupe a ensuite eu lieu. Sous la direction de membres de la CP, certaines questions axées sur la pratique ont été discutées de manière approfondie. Le séminaire a rencontré un écho très positif.

La CP a consacré beaucoup de temps au thème des matériaux d'excavation et leur élimination. Des cas isolés, abordés dans les médias, ont soulevé diverses questions juridiques liées à la responsabilité de l'élimination des matériaux d'excavation dans les sites d'extraction de matériaux et les décharges A/B. En coordination avec le comité de Madame Beatrice Wagner Pfeifer, la CP a fait élaborer une expertise. Elle clarifie notamment les conditions dans lesquelles une entreprise exploitant des matériaux minéraux ou une décharge de types A/B est tenue de prendre en charge les frais de remise en conformité avec la loi en cas de réception de matériaux pollués, c'est-à-dire non autorisés sur les sites d'exploitation de matériaux minéraux ou de décharges de types A/B. L'expertise a également porté sur des cas où le producteur de déchets peut être identifié et où l'entreprise exploitante a respecté toutes les obligations et instructions des autorités. La situation juridique du propriétaire foncier a également été examinée.

Au nom de la CP
Daniel Schneuwly, président

COMMISSION TECHNIQUE (CT)

En 2021, Jürg Wolf a décidé de se retirer de la CT après de nombreuses années. La commission regrette vivement cette décision et remercie Jürg Wolf pour sa précieuse collaboration. Peter Cadalbert lui a succédé.

La CT observe et analyse en permanence l'environnement technique de l'industrie des graviers et du béton en Suisse et dans les pays européens voisins qui influencent notre marché. Afin d'assumer efficacement les tâches correspondantes, des membres se sont engagés au sein d'importants comités techniques en dehors de l'ASGB en Suisse et à l'étranger, afin que l'association puisse représenter l'ensemble des intérêts techniques de notre branche dans un vaste cercle. Cela a permis de faire prendre en compte les avis techniques largement partagés par notre branche sur le plan national dans les ordonnances, directives et normes, notamment dans le cadre de consultations et d'auditions de l'administration fédérale. L'expertise technique de l'ASGB est généralement appréciée.

Les publications de normes sont suivies avec attention et, lorsque cela semble judicieux et approprié, des suggestions sont faites suffisamment tôt. Au niveau européen, diverses normes restent bloquées et ne peuvent donc pas entrer en vigueur dans les recueils nationaux de normes. Cette situation est due à un litige juridique sur le statut des normes harmonisées, qui constituent la base de la libre circulation des marchandises en Europe. Au niveau européen, un processus de révision du règlement sur les produits de construction (RPC) a démarré, dont le résultat est attendu dans un premier projet début 2022. Parallèlement, le processus de l'acquis du RPC, qui définit les exigences en matière de normes en tenant compte des caractéristiques fondamentales des ouvrages, a été lancé. Les membres de la CT ont participé à différents groupes de travail pilotes en qualité de représentants de l'ASGB sous la direction de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Avec la CT, l'ASGB s'engage en faveur d'un renforcement des recueils de normes. Des normes pertinentes constituent la base d'un processus de construction efficace. Toutefois, les normes doivent également offrir une marge de manœuvre pour l'innovation. Des réglementations individuelles des maîtres d'ouvrage et des législateurs sont considérées comme inefficaces et débouchent sur une immense «jungle réglementaire».

Le cahier technique SIA 2030 s'intitule désormais «Béton avec granulats recyclés». La révision a donné lieu à des adaptations et précisions. L'ASGB s'engage en faveur d'une évaluation du béton axée sur la performance, telle qu'elle est usuelle depuis longtemps pour l'acier et le bois. Cela permet de fabriquer du béton de manière ciblée en fonction des exigences imposées et d'utiliser autant que possible des granulats recyclés sans limitation.

En 2021, la CT s'est intéressée de près aux facteurs influençant les propriétés du béton et en particulier sa durabilité. Celles-ci dépendent de facteurs que le fabricant de béton ne peut pas influencer, ou seulement partiellement, et de facteurs qui requièrent une attention accrue. De nouvelles générations de ciments et d'adjuvants élargissent les possibilités d'utilisation, mais recèlent aussi des dangers en cas d'utilisation inappropriée.

Pour l'application de la procédure de projet basée sur la performance pour le béton, prévue dans la norme SIA 206, l'ASGB a déposé une demande d'élaboration et de publication de l'«Annexe nationale ND».

La collecte des données de base pour les DEP (déclaration environnementale de produits) moyennes du béton a été achevée et certifiée par l'ASMP. La publication des DEP moyennes selon la norme SN EN 15804 est provisoirement reportée jusqu'à la présentation de la dernière DEP sur le ciment.

La commission Technique compte treize membres, qui représentent notre industrie et ses compétences.

Au nom de la CT
Daniel Kästli / Volker Wetzig, président

COMMISSION ENVIRONNEMENT (CE)

La CE a débuté l'année 2021 avec une nouvelle composition, et j'en suis désormais le nouveau président. Les membres de la commission travaillent dans différentes entreprises familiales de Suisse alémanique et romande et en tant que collaborateurs de groupes. La composition de la commission représente un bon aperçu de notre branche. En tant que représentant de l'ASGB, Beat Haller, responsable Nature et sol, en fait partie. Kurt Marti, Andreas Röthlisberger et Ernst Honegger ont quitté la commission fin 2020. Il a été rendu hommage à leurs longues années d'un engagement sans faille lors de la première réunion de la CE en 2021.

La commission a pu traiter et analyser les questions en suspens de l'année précédente concernant le questionnaire sur la déclaration pour matériaux d'excavation, et en tirer des conclusions. Grâce à ce nouvel état des lieux de la situation nationale en matière de déclarations pour matériaux d'excavation, une recommandation a été adressée aux différentes associations cantonales des graviers.

L'élaboration de la stratégie de développement durable de l'ASGB est le déclencheur d'un projet d'envergure de la CE et d'autres groupes de travail. Les membres de la CE ont abordé de nombreux thèmes importants du développement durable dans la discussion. Lors de l'élaboration, il est apparu de plus en plus clairement qu'il ne suffisait pas d'adapter la stratégie de développement durable, mais qu'il fallait adapter la stratégie de l'ASGB aux thèmes environnementaux, sociaux et économiques. Cet apport de la CE a conduit à la création d'un nouveau groupe de travail transversal «Stratégie de l'association».

Lors des séances de la CE, les membres ont mis en place un répertoire des thèmes accessible en ligne à tous les membres, dans lequel les potentiels futurs thèmes peuvent être notés. L'urgence et la priorité du répertoire seront examinées lors de différentes réunions.

Les membres de la CE se sont réunis deux fois, ce qui leur a permis d'avoir un aperçu intéressant des différents domaines d'activité des participants. Lors de la réunion d'avril, les visiteurs ont pu visiter le centre de recyclage EbiMIK (matériaux Eberhard en circuit fermé), peu avant son inauguration. La deuxième réunion de la commission s'est tenue au Baustoffzentrum Olten/Zofingue BOZ. Après une réunion intensive sur le développement durable, l'installation de traitement des matériaux d'excavation ultramoderne de l'entreprise a pu être visitée avec un spécialiste.

Au nom de la CE
Martin Eberhard, président

COMMISSION SOLS (CS)

La priorité thématique de la commission Sols a malheureusement été brusquement interrompue fin 2020, suite à l'arrêt des autorisations de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) pour l'épandage de boues de lavage de gravier sous forme d'engrais calcaire dans l'agriculture. L'OFAG a exigé une étude très coûteuse ainsi que d'autres conditions pour le produit. Le comité de l'ASGB a donc décidé, avec la CS, de ne pas poursuivre activement les activités visant à obtenir les autorisations nécessaires.

Des membres ont contacté l'office central par téléphone, qui a répondu avec compétence à leurs questions et préoccupations.

Si l'exigence d'obtention d'une autorisation change, la CS traitera de nouveau activement le thème des boues de lavage du gravier comme engrais calcaire.

Au nom de la CS
Christian Rusterholz, président

COMMISSION MARKETING ET MÉDIAS (CMM)

En 2021, la CMM s'est réunie à deux reprises dans le cadre de l'accompagnement stratégique et du contenu des instruments de communication de l'ASGB que sont le site Internet, la circulaire, le rapport annuel, l'ASGB info et la newsletter numérique. En outre, un soutien ponctuel a été apporté pour d'autres produits marketing, l'actualisation des documents existants et les priorités de l'association en matière de communication. Au cours de l'année écoulée, celles-ci comprenaient la nouvelle vidéo de l'ASGB, les inputs pour le concept de communication de BETONSUISSE ainsi que l'actualisation de la directive ASGB pour la remise en état des sites. Divers documents en lien avec la communication de crise de la gravière de Mitholz ont également été examinés. Vous trouverez des informations détaillées sur les travaux à la page 32 du rapport d'activité Communication.

En outre, la CMM a fait avancer d'autres mesures figurant dans le concept de communication 2020+ de l'ASGB. Le thème des réseaux sociaux constitue l'une des priorités. Un monitoring a été installé, et les évaluations correspondantes ont été effectuées. Il s'agit là d'une base importante pour les autres activités sur les réseaux sociaux, qui doivent encore renforcer le travail de communication de l'association et de la branche. L'évolution stratégique de la communication ainsi que la définition des thèmes et la conception et la rédaction des produits sont restées les missions principales de la commission en 2021.

Tous les membres mettent leur expertise à la disposition de la commission, qui a par ailleurs été renforcée par Martin Sollberger (Vigier Beton Seeland Jura SA).

Au nom de la CMM
Jean-Marc Furrer / Pascal Müller, président

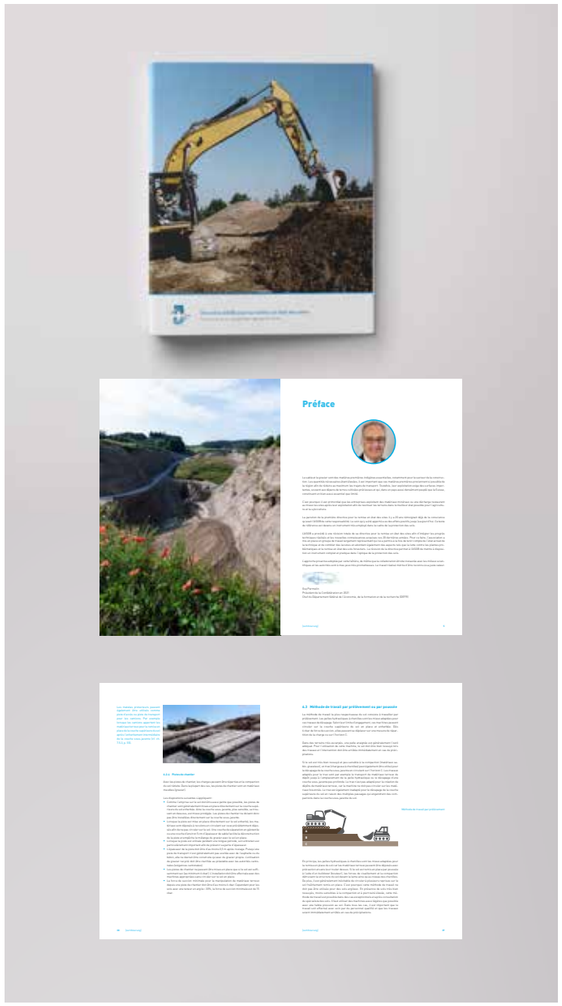

PHOTOS

Photo de couverture bande transporteuse / © Hansueli Schärer
Page 17 Nature dans la gravière / © Hansueli Schärer
Page 18 Le quotidien dans une gravière / © Hansueli Schärer
Page 21 Exploitation de gravier / © Hansueli Schärer
Page 22 Matériaux de démolition / © Hansueli Schärer
Page 23 Le béton dans l'architecture / © ozon, Shutterstock.com
Page 24 Weiacher Kies AG, site de Weiach / © ASGB
Page 25 Huguelet Génie Civil SA, site de Tavannes / © ASGB
Page 26 Sécurité au travail et protection de la santé / © sirtravelalot, Shutterstock.com
Page 29 Têtards de crapaud calamite / © ASGB
Un groupe de civilistes à l'arrachage de néophytes envahissantes / © ASGB
Page 31 Nature dans la gravière / © ASGB
Enfants dans la gravière / © ASGB
Page 34 Gravière de Rubigen / © Hansueli Schärer
Page 35 Installation de traitement des déchets de chantier / © Eberhard AG
Page 36 Jachère florale / © ASGB
Page 37 Holcim Granulats et Bétons SA, site d'Oberdorf (NW) / © ASGB
Page 38 Directive ASGB pour la remise en état des sites / © ASGB

MENTIONS LÉGALES

Édition: Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB | Schwanengasse 12 | 3011 Berne | www.asgb.ch
Rédaction: ASGB et furrerhugi.ag
Conception: furrerhugi. ag
Impression: Vögeli AG, Langnau
Tirage: 2040 (allemand, français et italien)

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C004050
www.fsc.org

Les produits d'impression certifiés Cradle to Cradle™ produits par Vögeli AG. À l'exception des reliures.

Cradle to Cradle Certified™ is a certification mark licensed by the Cradle to Cradle Products Innovation Institute.

Association Suisse
de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB
Schwanengasse 12
3011 Berne
www.asgb.ch